

# Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif sur l'année

## 2022





## RAPPORT ANNUEL DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

**(En application de l'article D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par le Décret N° 2007-675 du 2 mai 2007 et du Décret N° 95-635 du 6 mai 1995)**

### RAPPORT 2023 relatif à l'exercice 2022

#### Préambule

Le présent document, établi par le Syndicat mixte de collecte et de traitement des eaux usées des bassins de la Thève et de l'Ysieux (SICTEUB), a pour objet de présenter aux élus du Comité Syndical ainsi qu'aux Maires des communes adhérentes, pour diffusion auprès de leurs conseils municipaux et de leurs administrés, **un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

## SOMMAIRE

<b>I. INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE.....</b>	<b>5</b>
I.1 Présentation du service .....	5
I.2 Population desservie (D201.0) et nombre d'abonnés .....	8
I.3 Volumes facturés .....	9
I.4 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels [D.202.0] .....	9
I.5 Bilan annuel d'entretien des collecteurs d'eaux usées du SICTEUB.....	10
I.6 La station d'épuration .....	20
I.7 Collecteur intercommunal d'eaux usées de la vallée de la Thève .....	32
I.8 Travaux réalisés sur les réseaux d'eaux usées communaux en 2022 .....	33
I.9 Diagnostics des réseaux d'eaux usées des communes adhérentes au SICTEUB.....	36
I.10 Système d'Information Géographique.....	37
I.11 Communication/Sensibilisation .....	38
<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE .....</b>	<b>40</b>
I.12 La tarification et les frais d'accès au service .....	40
I.13 La facture d'eau .....	42
I.14 Montant des recettes du service .....	44
<b>II INDICATEURS DE PERFORMANCE [SISPEA].....</b>	<b>46</b>
<b>III FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS .....</b>	<b>46</b>
III.1 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour le collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 2B). .....	46
III.2 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour le collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 3A). .....	47
III.3 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour le collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 3B). .....	48
III.4 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour les études, travaux préparatoires et réalisation des travaux sur les réseaux communaux suite au transfert de compétences. ....	49
III.5 Amortissement réalisés .....	59
III.6 Programmes pluriannuels de travaux.....	59
<b>IV ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU.....</b>	<b>60</b>
IV.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité [P207.0] .....	60
<b>V COUT D'EXPLOITATION.....</b>	<b>61</b>



## **ANNEXES**

**Annexe 1 : Plan d'ensemble du territoire du SICTEUB**

**Annexe 2 : Inventaire des Points Noirs du système de transport du SICTEUB**

**Annexe 3 : Synoptique des postes de relevage du SICTEUB**

**Annexe 4 : Synoptique de la station de traitement des eaux usées d'Asnières sur Oise**

**Annexe 5 : Résultats des analyses des boues d'épuration centrifugées**

**Annexe 6 : Bilans financiers du Marché de Travaux Divers et du Marché d'Exploitation du système d'assainissement du SICTEUB,**

# I. INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE

## I.1 Présentation du service

Le Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées des Bassins de la Thève et de l'Ysieux (SICTEUB) a été créé par arrêté préfectoral du 4 juillet 1974.

Il regroupe actuellement 22 communes (15 du Val d'Oise et 7 de l'Oise) comptant une population de 54 940 habitants (INSEE 2020) dont la majorité est raccordée soit environ 18 000 branchements (recensement de 2017). Toutefois, il faut ajouter à cela les rejets provenant des locaux industriels, des restaurants et autres bâtiments collectifs.

Un plan d'ensemble du territoire du SICTEUB est présenté en Annexe 1.

Les communes adhérentes au SICTEUB sont les suivantes :

### Département du Val d'Oise (15) :

ASNIERES SUR OISE  
 BELLOY EN FRANCE\*\*  
 BELLEFONTAINE  
 CHAUMONTEL  
 FOSSES  
 JAGNY SOUS BOIS  
 LASSY  
 LE PLESSIS LUZARCHES  
 LUZARCHES  
 MARLY LA VILLE  
 NOISY SUR OISE  
 SAINT WITZ\*  
 SEUGY  
 SURVILLIERS  
 VIARMES

### Département de l'Oise (7) :

COYE LA FORET  
 LA CHAPELLE EN SERVAL  
 PLAILLY  
 PONTARME  
 MORTEFONTAINE  
 ORRY LA VILLE  
 THIERS SUR THEVE

\* La commune de SAINT WITZ n'est concernée que pour la partie de son territoire comprise dans les bassins de la Thève et de l'Ysieux c'est à dire la zone industrielle.

\*\* La commune de Belloy en France n'est concernée que pour l'assainissement non collectif.

### Composition du bureau syndical

La composition du bureau est la suivante :

Président :	M. Daniel DESSE	Viarmes
1 <sup>er</sup> Vice-Président :	M. André SPECQ	Marly la Ville
2 <sup>ème</sup> Vice-Président :	M. Henri POIRIER	Anières sur Oise
3 <sup>ème</sup> Vice-Président :	M. François DESHAYES	Coye-la-Forêt

Membres du bureau :	M. Jacques ALATI	Seugy
	M. Patrick FAUVIN	Le Plessis-Luzarches
	M. Michel MANSOUX	Luzarches
	M. Jean-Noël DUCLOS	Bellefontaine
	M. Eric GUEDON	Survilliers
	M. Jacques GAUBOUR	Chaumontel
	M. Jean-Michel BUISSON	Orry-la-Ville
	M. Jacques FABRE	Mortefontaine

**M. François MONNEINS  
M. Etienne BRICHE**

**Plailly  
La Chapelle-en-Serval**

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023

ID : 095-200091924-20230928-2023\_047\_1-AU



# ORGANIGRAMME NOMINATIF

Version 29 du  
03 mai 2021

**CATHERINE NARZIS**  
RSME

**YANINA FERLIGOJ**  
Animatrice environnement

Visa du Président en date du



**LAETITIA PERANI**  
Directrice Générale adjointe

**DANIEL DESSE**  
Président

**CATHERINE NARZIS**  
Directrice Générale des Services

**HERVE VALLET**  
Directeur des Services Techniques

**YANINA FERLIGOJ**  
Responsable STEU –  
suivi de la station et  
des rejets industriels  
Suivi des projets  
environnementaux  
Mise en œuvre du  
CTEC

**MARNAIG L'HARIDOM**  
géomaticienne  
mise en place du  
SIG

**BRIEUC DE LANDSHEER**  
Responsable  
exploitation  
EU/EPU/SPANC  
Mise en œuvre du  
diagnostic  
Permanent)

**JAMAL ZNIQA**  
Responsable Travaux  
neufs

**CHRISTELLE RAGON**  
Responsable  
comptable  
Paie  
( binôme Astrid  
Renard)

**WILFRIED PASTOR**  
Suivi des industriels  
et communication

Recrutement à  
venir  
Technicien SPANC

**THIBAUD DUMONTIER**  
Technicien  
exploitation EU/EPU

**DENIS BEVILLON**  
**FLORIAN JAN**  
Techniciens collecte  
contrôle bonne  
séparation EU/EP  
**ASTRID RENARD**  
Secrétaire technique  
et administrative

**JACKY TOULOTTE**  
Technicien  
intervention en  
domaine privé

**NELLY VADEBLE**  
Secrétariat technique  
et administratif

**SANDRINE COTTEBEAU**  
Accueil physique et  
téléphonique  
Gestion des  
plannings des  
techniciens

**WILFRIED PASTOR**  
Communication  
FB- LINKED IN  
Site internet  
(1/4 de temps)

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023



ID : 095-200091924-20230928-2023\_047\_1-AU



Syndicat Mixte pour la Collecte  
et le Traitement des Eaux Usées  
des Bassins de la Thiève et de l'Ysioux

## I.2 Population desservie (D201.0) et nombre d'abonnés

Le tableau suivant présente pour chaque commune le nombre d'habitants, le nombre d'abonnés au réseau d'alimentation en eau potable, le nombre d'abonnés assujettis à la redevance assainissement, le volume d'eau potable distribué (volume A.E.P.) et le volume d'Alimentation en Eau Potable distribué assujetti à la taxe d'assainissement.

Commune	Population (INSEE 2020)	abonnés EAU		abonnés assujettis		Volume AEP (m <sup>3</sup> )		Volume assujetti (m <sup>3</sup> )	
	Totale	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Asnières-sur-Oise	3 125	1 129	1 214	1 084	1 129	143 300	162 747	131 896	133 552
Bellefontaine	476	174	171	171	168	36 980	30 141	34 152	27 729
Chaumontel	3 283	1 474	1 564	1 431	1 518	158 271	208 728	152 151	199 726
Coye-la-Forêt	4 118	1 621	1 739	1 568	1 684	182 286	192 353	160 133	183 657
Fosses	9 895	3 150	3 177	3 150	3 158	421 098	408 569	409 669	379 443
Jagny-sous-Bois	278	126	125	116	116	11799	13182	10793	12290
La Chapelle en Serval	3 231	1 146	1 219	1 117	1 182	161 645	158 567	151 242	154 416
Lassy	194	74	76	68	69	8 430	7 640	7 974	6 595
Le Plessis-Luzarches	131	76	77	69	70	9 727	8 990	8 005	6 286
Luzarches	4 906	1 695	2 001	1 582	1 841	248 275	248 569	227 180	232 108
Marly-la-Ville	5 703	2 175	2 187	2 128	2 136	261 806	262 540	239 882	238 832
Mortefontaine	904	291	332	222	245	51 194	41 588	30 484	25 095
Noisy-sur-Oise	651	277	299	240	261	23 732	26 200	17 506	23 440
Orry-la-Ville	3 473	1 619	1 724	1 424	1 565	172 868	155 803	152 820	132 651
Plailly	1 889	742	801	714	765	215 408	230 420	185 271	220 419
Pontarmé	894	369	403	334	361	40 788	36 121	34 942	32 424
Saint-Witz (Z.I.)*	Pas de données ZI	33	36	25	25	33 795	55 662	32 064	53 621
Seugy	1 052	425	462	420	448	47 875	40 695	46 349	39 613
Survilliers	4 305	1 079	1 343	1 049	1 311	204 094	169 438	188 203	162 212
Thiers-sur-Thève	1 003	471	505	454	483	44 275	42 081	41 670	40 428
Viarmes	5 329	2 164	2 387	2 047	2 235	245 215	251 125	225 930	230 703
<b>TOTAL</b>	<b>54 940</b>	<b>20 310</b>	<b>21 842</b>	<b>19 413</b>	<b>20 770</b>	<b>2 722 861</b>	<b>2 751 159</b>	<b>2 488 316</b>	<b>2 535 240</b>



### I.3 Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	2 517 038	2 439 656	0.0308

### I.4 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels [D.202.0]

Le contrôle des installations rejetant des eaux usées non domestiques a pour objectif la protection du système d'assainissement (réseaux, postes et station d'épuration) et permet de garantir son bon fonctionnement. Le Règlement d'assainissement collectif du SICTEUB a été modifié en 2018 et intègre les prescriptions techniques relatives à certaines catégories d'assimilés domestiques.

En 2022, 35 contrôles ont été réalisés chez les assimilés et non domestiques, dont 25 ont abouti en arrêtés d'autorisation de rejet. La plupart des établissements contrôlés ont obtenu des arrêtés de rejet de long durée (7 ans) et 3 des arrêtés de courte durée (1 an), car il y a des travaux de mise en conformité à réaliser. Pour rappel en 2021, 31 contrôles ont été réalisés, dont 15 ont abouti en arrêtés d'autorisation de rejet.

Suite à la demande la DRIEE l'arrêté d'autorisation de rejet des assimilées domestiques et non domestiques a été actualisé pour considérer la réglementation concernant les micropolluants.

## Patrimoine des réseaux d'assainissement d'eaux usées

Le SICTEUB entretient environ 300 km de réseaux communaux gravitaires, 25 clapets anti-retour, 7 siphons, 1 bassin d'orage et 25.5 km de réseau gravitaires intercommunaux d'eaux usées dont il est propriétaire. Dans les 300 km de réseaux communaux, le SICTEUB entretient environ 7 km de réseaux gravitaires unitaires, deux déversoirs d'orage. En 2021 un filet a été installé sur l'exutoire du collecteur d'eaux pluviales situé Rue de l'Abreuvoir pour piéger les déchets issus du déversoir du DO place de la Mairie.

Les effluents provenant des 21 communes du Syndicat sont acheminées vers la station d'Asnières-sur-Oise, via 30 postes de relevage dont 26 télésurveillés (23 postes de refoulement, 7 postes de relèvement) et 22.4 km de canalisations de refoulement (plan d'ensemble du territoire du SICTEUB en Annexe 1).

## Mode d'exploitation

Les travaux d'entretien et de réparations ponctuelles sur les réseaux d'eaux usées sont réalisés dans le cadre des marchés publics conclus avec des prestataires privés :

- Les travaux d'entretien sur les réseaux d'eaux usées, d'exploitation sur les postes de relèvement ou de refoulement et sur les unités de traitement de l'H<sub>2</sub>S font partie intégrante du marché global pour l'entretien et la maintenance du système d'assainissement collectif d'eaux usées du SICTEUB. Ce marché a été attribué pour une durée de quatre années (2022-2025) et notifié le 28 février 2018 à Suez Eau France pour un montant hors taxe de **8 726 392,61 €**. La partie « transport des effluents » c'est-à-dire l'entretien des réseaux et l'exploitation des postes de relevage représente un **montant annuel de travaux de 738 475 € HT**.
- Le marché de travaux divers (petites réparations) sur les réseaux communaux et intercommunaux d'eaux usées est attribué à l'entreprise Val d'Oise Travaux Publics depuis le 01 janvier 2020 pour une durée de quatre an (**pour un montant annuel de travaux de 595 415,25 € H.T.**).

## **I.5 Bilan annuel d'entretien des collecteurs d'eaux usées du SICTEUB**

**Rapport annuel du Service assainissement 2022**  
**– SICTEUB Thève et Ysieux**

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023



ID : 095-200091924-20230928-2023\_047\_1-AU

Le tableau ci-après présente les **travaux d'entretien** annuel de curage et d'inspection télévisée des réseaux et des branchements communaux et intercommunaux d'eaux usées, d'interventions d'urgence de désobstruction effectuées par le SICTEUB au cours de l'année 2022.

	Réseaux gravitaire (ml)	Réseaux Refoulement (ml)	Curage 2022		ITV 2022		Branchements		Inter d'urgence
			Linéaire (ml)	%	Linéaire (ml)	%	Curage	ITV	
Asnière-sur-Oise	14 067	1 324	1 875	13,3	506	3,6	7	1	3
Bellefontaine	2 952	247	1 352	45,8	247	8,4	0	0	1
Chaumontel	12 613	180	2 288	18,1	1 107	8,8	105	105	3
Coye-la-Forêt	17 528	0	2 068	11,8	863	4,9	2	1	3
Fosses	28 324	0	5 160	18,2	2 624	9,3	52	50	9
Jagny-sous-Bois	1 798	240	0	0,0	0	0,0	0	0	0
La Chapelle en Serval	12 840	0	1 532	11,9	753	5,9	11	11	5
Lassy	963	0	134	13,9	134	13,9	0	0	0
Le Plessis-Luzarches	1 319	0	52	4,0	22	1,7	0	0	0
Luzarches	22 159	629	3 868	17,5	1 236	5,6	81	80	6
Marly-la-Ville	24 476	205	4 124	16,8	1 314	5,4	84	84	5
Mortefontaine	3 389	112	525	15,5	0	0,0	0	0	0
Noisy-sur-Oise	3 798	542	408	10,8	176	4,6	0	0	0
Orry-la-Ville	18 860	0	2 757	14,6	1 468	7,8	28	28	4
Plailly	13 490	237	2 674	19,8	384	2,8	16	16	2
Pontarmé	4 735	80	1 083	22,9	270	5,7	2	0	3
Saint-Witz	1 535	0	1 535	100,0	1 117	72,8	2	2	0
Seugy	5 625	0	714	12,7	482	8,6	1	0	0
Survilliers	11 858	300	2 033	17,1	928	7,8	48	48	5
Thiers sur Thève	5 520	113	635	11,5	174	3,2	1	1	2
Viarmes	22 997	0	4 140	18,0	1 957	8,5	0	0	10
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>230 846</b>	<b>4 209</b>	<b>38 958</b>	<b>16,9</b>	<b>15 762</b>	<b>6,8</b>	<b>440</b>	<b>427</b>	<b>61</b>
<b>SICTEUB (intercommunal)</b>	<b>25 406</b>	<b>18 334</b>	<b>246</b>	<b>1,0</b>	<b>155</b>	<b>0,6</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>256 252</b>	<b>22 543</b>	<b>39 204</b>	<b>15,3</b>	<b>15 917</b>	<b>6,2</b>	<b>450</b>	<b>437</b>	<b>61</b>

**Rapport annuel du Service assainissement  
- SICTEUB Thève et Ysieux**

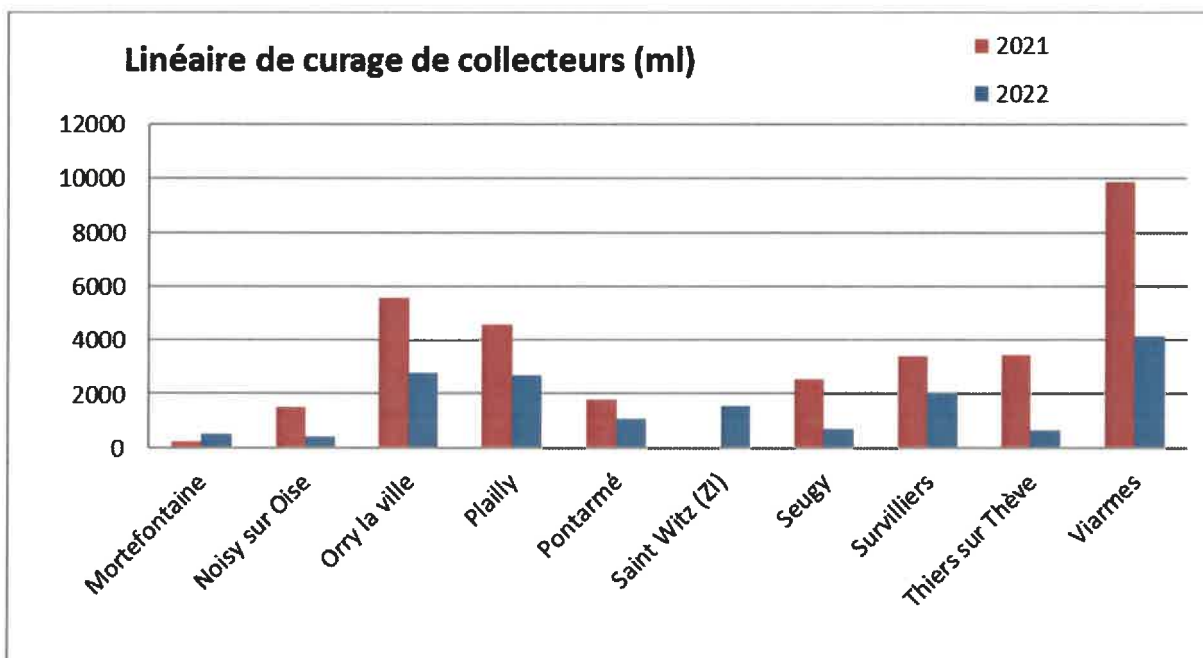
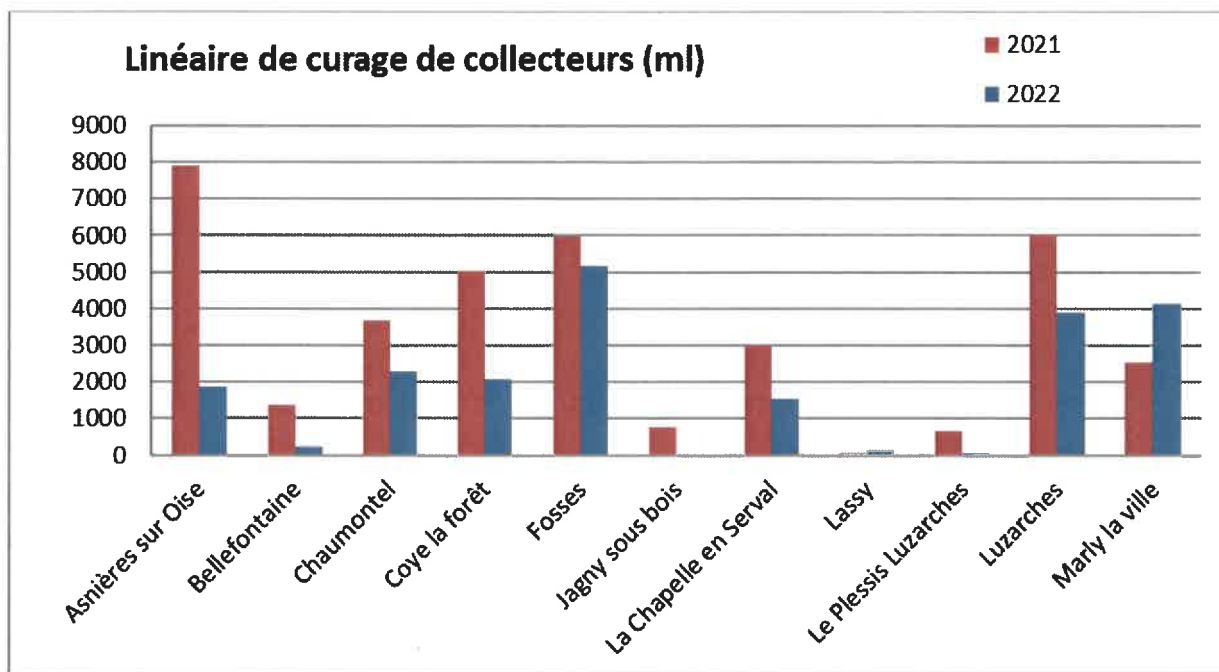
Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

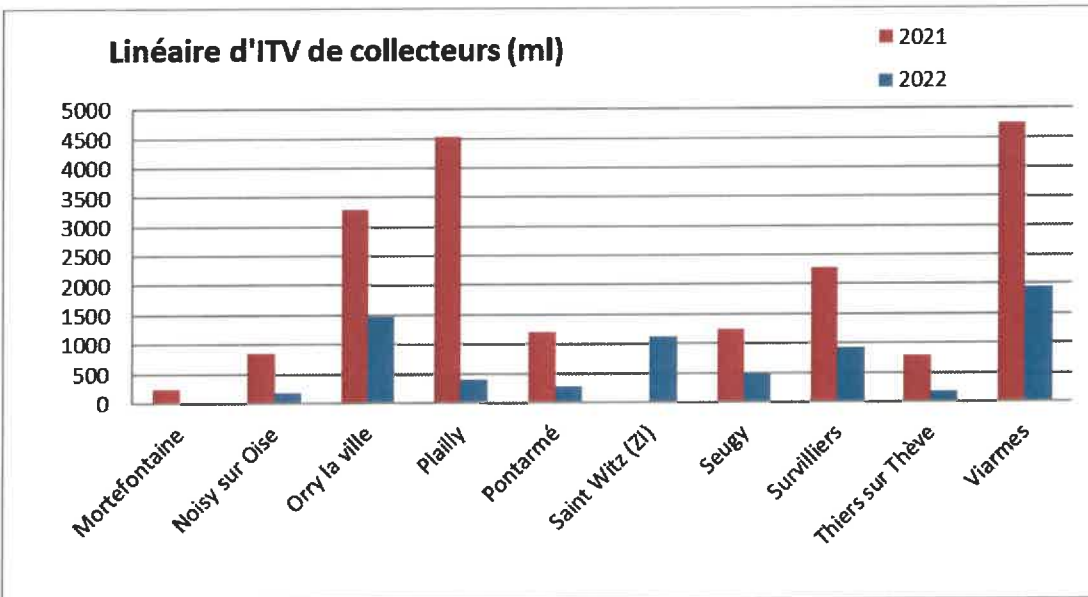
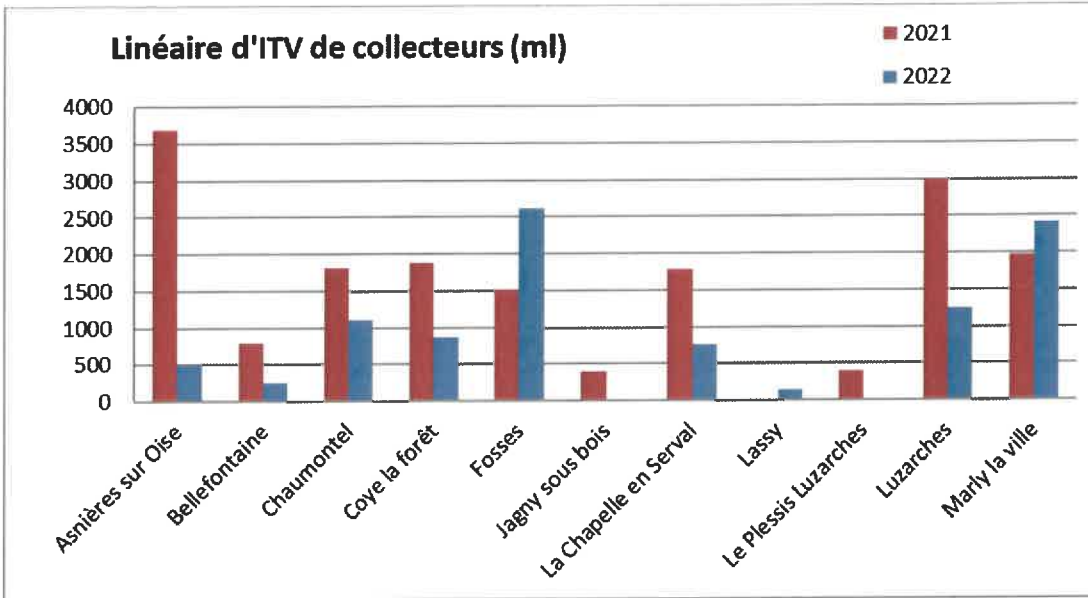
Publié le 28/09/2023



ID : 095-200091924-20230928-2023\_047\_1-AU



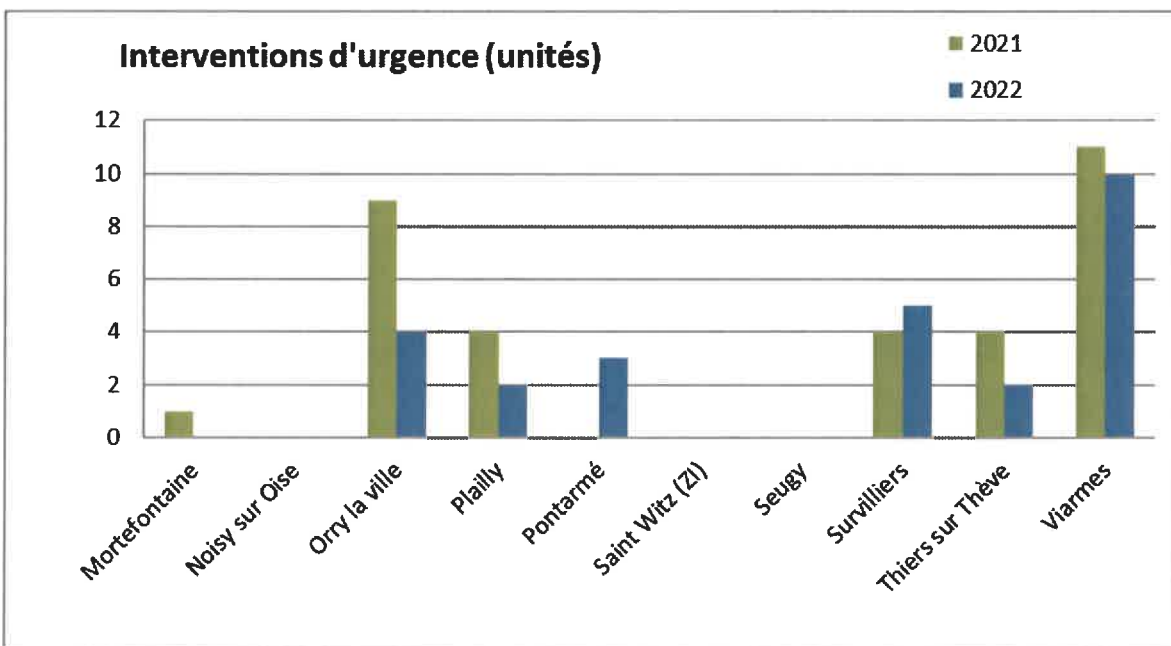
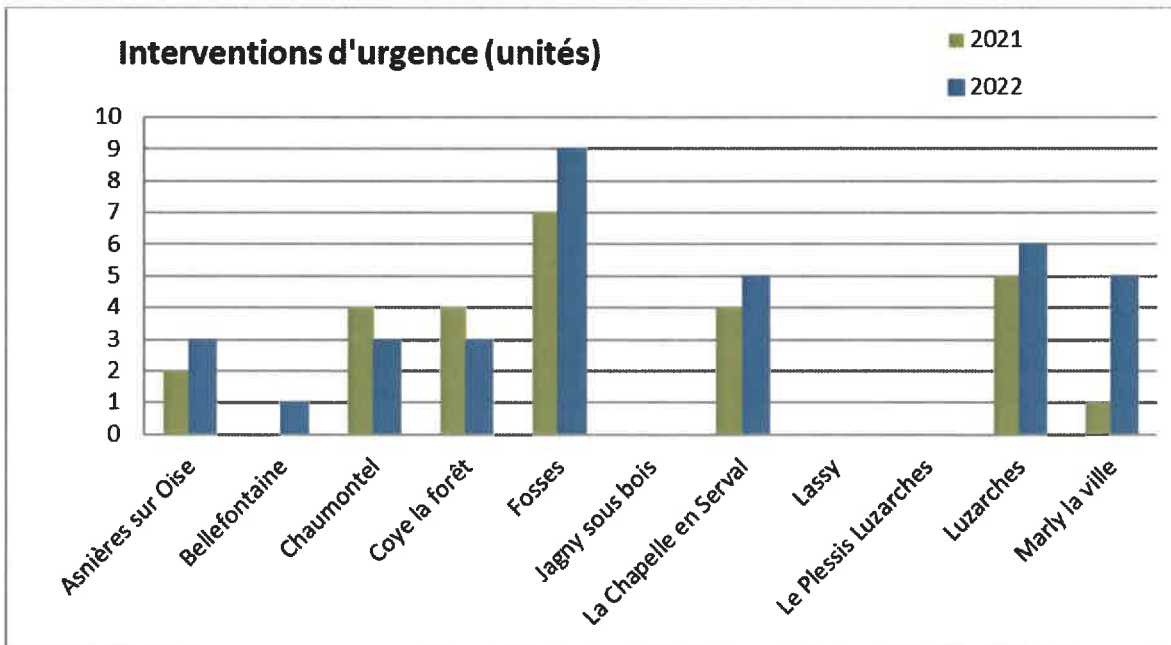
**Rapport annuel du Service assainissement 2022**  
**- SICTEUB Thève et Ysieux**



Les différences de pourcentages entre les communes ont pour origine des impératifs d'entretien ou des compensations d'une année sur l'autre dans le respect du marché d'entretien des réseaux

L'augmentation exceptionnelle des quantités de curage et d'inspections télévisées en 2021 sont dues à la réalisation des Schémas Directeur d'Assainissement (SDA)

Objectif :17% de curage et 8% d'inspections télévisées par an



Les services techniques du SICTEUB et le prestataire (SUEZ EAU France) mettent à jour régulièrement la liste des **points noirs sur les réseaux et postes**. Dans le cadre du marché d'entretien, **36 points noirs** font l'objet d'interventions préventives spécifiques ou d'une attention particulière en 2022. L'inventaire des points noirs est présenté en Annexe 2.

**Le nombre de réclamations** faites aux services techniques du SICTEUB par les administrés ou les communes est de **49 plaintes pertinentes pour l'année 2022**, elles ont pour origine des obstructions de branchements particuliers ou de collecteurs, des problèmes de mauvaises odeurs, des rejets d'eaux usées domestiques au milieu naturel, ou des plaques d'égout descellées, etc.



### Postes de relèvement et refoulement

Le patrimoine d'assainissement collectif du SICTEUB est composé de 30 postes de relevage : 7 postes de relèvement et 23 postes de refoulement. (Synoptique des postes de relevage en [Annexe 3](#))

Un programme d'exploitation est validé annuellement entre le maître d'ouvrage et le prestataire afin de planifier les opérations de curage, d'entretien, de pompage et de maintenance sur les postes et la réalisation des visites de contrôles réglementaires.

En 2022, **57 interventions** sur les postes ont fait l'objet de maintenance de niveau 1 à 3 (« petites réparations » électriques et mécaniques) prévu dans le marché d'entretien et d'exploitation des postes. Aussi **6 interventions** plus lourdes ont été effectuées dans le cadre de fond de renouvellement du marché d'exploitation des réseaux et postes (renouvellement pompe, échelle d'accès, automate, etc...). En ce qui concerne les rejets potentiels au milieu naturel, 7 postes disposent d'un trop plein dont 6 sont équipés d'un système de télésurveillance alertant une permanence 24h/24 et de mesure de niveau par sonde (permettant l'évaluation du volume déversé).

**Le volume d'effluent déversé vers le milieu naturel durant l'année 2022** lors de fortes précipitations est de **1029 m<sup>3</sup>**. **Le volume d'effluent déversé vers le milieu naturel durant l'année 2022 suite à des dysfonctionnements d'ouvrage est de 4165 m<sup>3</sup>**.

### Gestion des sous-produits de l'exploitation du système de transport :

Sur l'année 2022, les sous-produits issus de l'exploitation du système de transport des effluents représentent un poids total de 331,39 Tonnes, répartis comme suivant :

Siphons	8,26	Déchets de dégrillage	32,99
Postes communaux	42,76	Réseaux	43,6
Postes intercommunaux	143,48	Charbon actif	1,32
Bassin d'orage	0	Hydrocarbure	3
		<b>TOTAL DECHETS</b>	
		<b>275,41</b>	

### Consommations d'énergie :

**Rapport annuel du Service assainissement  
– SICTEUB Thève et Ysieux**

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023



ID : 095-200091924-20230928-2023\_047\_1-AU

n° poste	Commune	Consommation d'énergie (kW/an)		Ecart 2022/2021
		2021	2022	
PRI0	La Chapelle en Serval	61 527	55 240	0,90
PRI1	La Chapelle en Serval	Poste Supprimé		
PRI3	Pontarmé	47 011	40 656	0,86
PRC4	Pontarmé	380	312	0,82
PRI5	Thiers-sur-Thève	3 411	4 456	1,31
PRC6	Thiers-sur-Thève	735	629	0,86
PRI7	Mortefontaine	35 494	34 480	0,97
PRC8	Mortefontaine	576	554	0,96
PRC9	Plailly	1 493	1 248	0,84
PRC10	Survilliers	1 541	1 560	1,01
PRC11	Marly-la-Ville	376	355	0,94
PRC12	Marly-la-Ville	2 144	2 095	0,98
PRC13	Bellefontaine	491	437	0,89
PRC14	Jagny-sous-Bois	872	865	0,99
PRC15	Luzarches	9 184	7 981	0,87
PRC16	Luzarches	819	660	0,81
PRC17	Chaumontel	1 939	1 951	1,01
PRC18	Chaumontel	976	2 886	2,96
PRC19	Asnières-sur-Oise	4 014	5 274	1,31
PRC20	Noisy-sur-Oise	961	1 288	1,34
PRC21	Noisy-sur-Oise	5 493	13 107	2,39
PRC22	Plailly	1 271	998	0,79
PRC23	Plailly	669	569	0,85
PRC24	Luzarches	2 657	2 081	0,78
PRC25	La Chapelle en Serval	449	479	1,07
PRC26	Orry-la-Ville	220	216	0,98
PR5	Orry-la-Ville	109 024	155 249	1,42
PR7	Coye-la-Forêt	65 691	77 146	1,17
PR8	Coye-la-Forêt	190 331	181 551	0,95
		549 749	594 323	1,08

\* L'augmentation de la consommation électrique du poste PRC18 à Chaumontel est due à au dysfonctionnement du compteur électrique de la pompe n°1 en 2022.

\* L'augmentation de la consommation électrique du poste PRC21 en 2022 est due à une fuite importante sur le réseau d'adduction d'eau potable qui s'infiltrait dans le réseau d'eaux usées.



**Rapport annuel du Service assainissement 2022**  
**- SICTEUB Thève et Ysieux**

Envoyé en préfecture le 28/09/2023  
 Reçu en préfecture le 28/09/2023  
 Publié le 28/09/2023  
 ID : 095-200091924-20230928-2023\_047\_1-AU



PRC Faons	Orry-la-Ville	-	874	En service en 2022
PRC Manon	Orry-la-Ville	-	644	En service en 2022

Les postes PRC Faons et PRC Manon ont été mis en service courant 2022.

**Heures de pompage :**

n° poste	Commune	Heures de pompage				Ecart 2021/2022
		2021		2022		
		P1	P2	P1	P2	
PRI0	La Chapelle en Serval	531	670	443	571	0,84
PRI1	La Chapelle en Serval	Poste supprimé				
PRC4	Pontarmé	105	83	130	1	0,70
PRI5	Thiers-sur-Thève	878	503	1 593	413	1,45
PRC6	Thiers-sur-Thève	231	265	199	225	0,85
PRI7	Mortefontaine	1 318	1 504	1 115	1 303	0,86
PRC8	Mortefontaine	83	121	80	85	0,81
PRC9	Plailly	418	448	410	343	0,87
PRC10	Survilliers	192	261	222	365	1,30
PRC11	Marly-la-Ville	30	28	28	26	0,93
PRC12	Marly-la-Ville	711	1 062	747	1 079	1,03
PRC13	Bellefontaine	17	51	81	71	2,24
PRC14	Jagny-sous-Bois	100	90	115	107	1,17
PRC15	Luzarches	1 105	1 119	988	954	0,87
PRC16	Luzarches	95	133	105	106	0,93
PRC17	Chaumontel	490	1 040	472	937	0,92
PRC18	Chaumontel	14	818	137	688	0,99
PRC19	Asnières-sur-Oise	1 094	1 014	809	717	0,72
PRC20	Noisy-sur-Oise	199	150	299	214	1,47
PRC21	Noisy-sur-Oise	571	494	1 501	1 117	2,46
PRC22	Plailly	528	700	455	469	0,75
PRC23	Plailly	241	210	186	180	0,81
PRC24	Luzarches	938	619	661	599	0,81
PRC25	La Chapelle en Serval	59	65	70	74	1,16
PRC26	Orry-la-Ville	27	28	29	28	1,04
		9 889	11 383	10 875	10 672	1,01

**Rapport annuel du Service assainissement  
– SICTEUB Thève et Ysieux**

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023

ID : 095-200091924-20230928-2023\_047\_1-AU



n° poste	Commune	2021			2022			Ecart 2021/2022
		P1	P2	P3	P1	P2	P3	
PRI3	Pontarmé	561	651	1996	570	567	1638	0,87
PR5	Orry-la-Ville	2969,7	2383,4	1398	1557,9	4083,2	3206,1	1,31
PR7	Coye-la-Forêt	3869,3	1165,8	3596,8	4473,7	7,2	4537,8	1,04
PR8	Coye-la-Forêt	5397	2299	6272	3334	4538	60	0,57

**Analyses sur le système de transport :**

Mesures de débit, tests à la fumée, mesures d'H2S réalisés sur l'année 2022 :

Communes	Ouvrage	Mesures en continue H2S et Température	Mesure de débit par TS et TP (recherche ECP)	Test à la fumée
LA CHAPELLE EN SERVAL	Aval PRi 0	X		
THIERS SUR THEVE	Amont PRi5 / Aval du Parc Astérix	X	X	
MARLY LA VILLE	Collecteur EU diverses Rues			X

Mesure de charge polluante :

Dans l'objectif de mettre à jour le scénario SANDRE du système de transport, le SICTEUB a réalisé 15 mesures de pollutions sur des postes de relevages.

Communes	Ouvrage
COYE LA FORET	PRI 7 – Chemin des Vaches
COYE LA FORET	PRI8 – Route des Princes
COYE LA FORET	Déversoir d'orage RD118
COYE LA FORET	Déversoir d'orage Place de la Mairie
ORRY LA VILLE	PRI5 – Abbaye de Commelles
MORTEFONTAINE	PRI7 - Rue du Val
LA CHAPELLE EN SERVAL	PRI0 – RD1017
THIERS SUR THEVE	PRI5 – Thiers Autoroute
THIERS SUR THEVE	PRC6 – Rue de Senlis
PONTARME	PRI3 - Pontarmé Ecole
ASNIERES SUR OISE	PRC19 – Santiago Soulas
PLAILLY	PRC22 – Constant Hamet
PLAILLY	PRC23 – Plailly Beau Près
LUZARCHES	PRC15 – Gascourt

CHAUMONTEL

PRC18 – Rue Nouvelle

Campagne de Dératisation :

Communes	Ouvrage	Rue	Nombre de points	Date
Coye la Foret	Collecteur	Diverses Rues	18	Février 2022
Noisy sur Oise	Collecteur	Diverses Rues	6	Février 2022
Asnières / Viarmes et Fosses	Collecteur	Diverses Rues	19	Juillet 2022
Marly la Ville	Collecteur	Allée de la Source	2	Aout 2022
Survilliers	Collecteur	Diverses Rues	10	Septembre 2022
La Chapelle en Serval/ Fosses	Collecteur	Diverses Rues	2 et 8	Octobre 2022
Fosses	Collecteur	Diverses Rues	20	Novembre 2022
Coye la Foret	Collecteur	Diverses Rues	10	Décembre 2022
Marly la Ville	Collecteur	Diverses Rues	10	Décembre 2022

**Travaux divers et de petites réparations sur le système de transport :**

En 2022, 90 interventions sur les réseaux d'eaux usées ont fait l'objet de petites réparations, (telles que le remplacement de tampons d'assainissement, la réhabilitation de branchements particuliers, la reprise d'affaissements de chaussée sur assainissement, la réparation ponctuelle de canalisation, etc...).

Le tableau récapitulatif des interventions est présenté en Annexe 6.

**Amélioration apportée, évènement marquant ou à venir :**

- La géolocalisation du collecteur intercommunal de la vallée de l'Ysieux à travers la zone humide de Fosses /Bellefontaine a été réalisé en 2021. Ce collecteur majeur du SICTEUB, présente des contraintes d'accès importante (zone boisée marécageuse classée). Le géoréférencement des regards va permettre au SICTEUB de mieux maîtriser son implantation pour optimiser ses interventions. Une étude sera réalisée en 2023 pour inspecter environ 1km ce collecteur intercommunal à l'aide d'un drone bateau.
- Poursuite de la mise en place du diagnostic permanent, notamment la mise en place des outils de métrologie pour évaluer la quantité d'eaux claires parasites dans les réseaux.

- Poursuite de la télésurveillance des ouvrages. L'objectif étant une télésurveillance de l'intégralité des postes de relevage pour fin 2024.
- Le poste de relevage intercommunal PRI 1 – Rue de Paris à La Chapelle en Serval a été supprimé en 2022.
- Les postes de relevage et de refoulement créés pour assainir le Hameau de Montgrésin à Orry ont été mis en fonction courant l'année 2022.

## **I.6 La station d'épuration**

### **Description**

La station d'épuration syndicale, implantée sur la commune d'Asnières-sur-Oise, est exploitée dans le cadre d'un marché public de prestation de service d'une durée de 4 ans attribué à Suez Eaux France depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. C'est un marché global concernant l'Exploitation du Système d'Assainissement Collectif des eaux usées comprenant l'exploitation des Postes et Réseaux et l'exploitation de la station d'épuration (y compris l'évacuation, le transport et le compostage des boues).

La station d'épuration d'une capacité nominale de 63 000 équivalents habitants (EH), est de type boues activées par aération prolongée. Cette station dispose d'un traitement biologique des graisses et d'un traitement des matières de vidange issues des installations d'assainissement non collectif. Elle traite également de manière significative l'azote et le phosphore puisque depuis l'arrêt du 23 décembre 2005, l'Oise est passée en zone sensible (directive européenne de 1991).

Un synoptique de la station d'épuration est présenté en Annexe 4.



Cette station reçoit les effluents de l'ensemble des communes adhérentes du SICTEUB pour y être traité. La construction et l'intégration paysagère de cette usine ont été pensées afin de préserver au maximum son site d'implantation classé dans le Parc Naturel Régional de l'Oise-Pays de France.

Les caractéristiques de la station d'épuration sont décrites dans le tableau sur la page suivante.

La station d'épuration a été dimensionnée en se basant sur les charges polluantes données en 1<sup>ère</sup> partie du tableau.

En 2<sup>ème</sup> partie, il s'agit des performances de traitement de la station, définies au moyen de concentrations maximales à respecter (normes de rejet) ou de rendement minimum à atteindre.

Deux 2 types d'arrêtés les imposent :

- l'arrêté réglementaire du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif supérieur à 1.2 kg/j de DBO5 ;
- l'arrêté interpréfectoral n°08/8703 du 5 mars 2009 autorisant la reconstruction de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise et l'arrêté complémentaire de 25 juin 2018.

Ce dernier fixe des normes de rejet spécifiques à la station à respecter, en supplément de l'arrêté réglementaire. La station se doit alors de respecter les valeurs les plus contraignantes entre les 2 arrêtés (valeurs en gras dans le tableau).

#### Caractéristiques générales

Milieu récepteur du rejet : L'Oise - Eau douce de surface

**Rapport annuel du Service assainissement  
- SICTEUB Thève et Ysieux**

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023

ID : 095-200091924-20230928-2023\_047\_1-AU



Capacité nominale	
Polluant autorisé	Capacité (kg/jour)
DBO <sub>5</sub>	3790
DCO	10850
MES	7700
NTK	960
Pt	150

Débit de référence : 18480 m <sup>3</sup> /jr
Débit de pointe par temps sec : 800 m <sup>3</sup> /h
Débit de pointe par temps de pluie : 2050 m <sup>3</sup> /h

Polluant autorisé	Norme de rejet (mg/l)		Rendement (%)		Norme de rejet rédhitoires (mg/l)		Norme de rejet (mg/l)
	Arrêté interpréfectoral	Arrêté du 21/07/15	Arrêté interpréfectoral	Arrêté du 21/07/15	Arrêté interpréfectoral	Arrêté du 21/07/15	Arrêté interpréfectoral
	sur des échantillons 24h						instantanée
DBO <sub>5</sub>	30	<b>25</b>	<b>85</b>	80	50	50	50
DCO	<b>90</b>	125	<b>78</b>	75	180	250	250
MES	<b>30</b>	35	<b>93</b>	90	60	85	80
NTK	<b>9 N</b>	-	<b>80</b>	-	15 N	-	20 N
N-NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	<b>7 N</b>	-	<b>85</b>	-	12 N	-	-
	en moyenne annuelle						
NGL	<b>10</b>	15	<b>80</b>	70			20 N
Pt	<b>1,5</b>	2	<b>80</b>	80			4 P

**Caractéristiques du système de traitement (flux de pollution, débits et prescriptions de rejet)**

*NB : un lexique présenté en annexes donne le détail de chacun des paramètres précédemment cités.*

**Débits**

Le tableau ci-dessous présente les volumes journaliers moyens, maxima, minima, et total, ainsi que la pluviométrie.

	Volume entrant A3 m <sup>3</sup> /jour	Volume sortant A4 m <sup>3</sup> /jour	Volume bypassé A5 m <sup>3</sup> /jour	Pluviométrie mm/jour
<b>Moyenne</b>	<b>7 989</b>	<b>8 396</b>	-	1,29
<b>Min</b>	<b>6 136</b>	<b>6 214</b>	-	<b>0</b>
<b>Max</b>	<b>19 299</b>	<b>19 525</b>	-	<b>29,4</b>
<b>Total</b>	<b>2 915 841</b>	<b>3 064 375</b>	-	<b>472,42</b>

**Tableau 1 : Volumes maximal, minimal et moyens journaliers**

Le débit d'eaux brutes en entrée de station d'épuration a présenté une moyenne de 7 989 m<sup>3</sup>/jour, soit 43 % du débit nominal (18480 m<sup>3</sup>/jour).

La nuit du 25 février 2022 il y a eu un débordement sur les champs voisins à la suite d'un incident sur l'alimentation électrique et l'automatisme de la station, dont son volume reste inconnu.

# Rapport annuel du Service assainissement 2022 - SICTEUB Thève et Ysieux

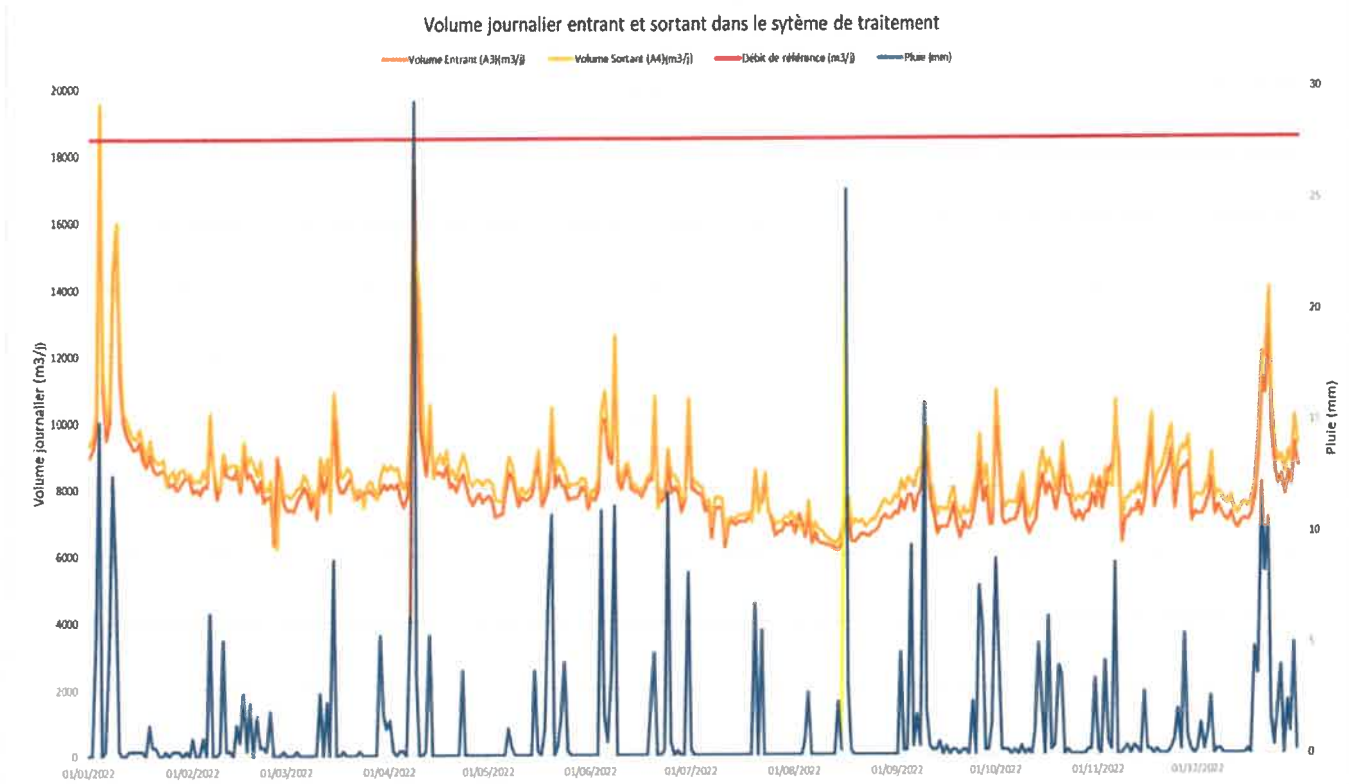
Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

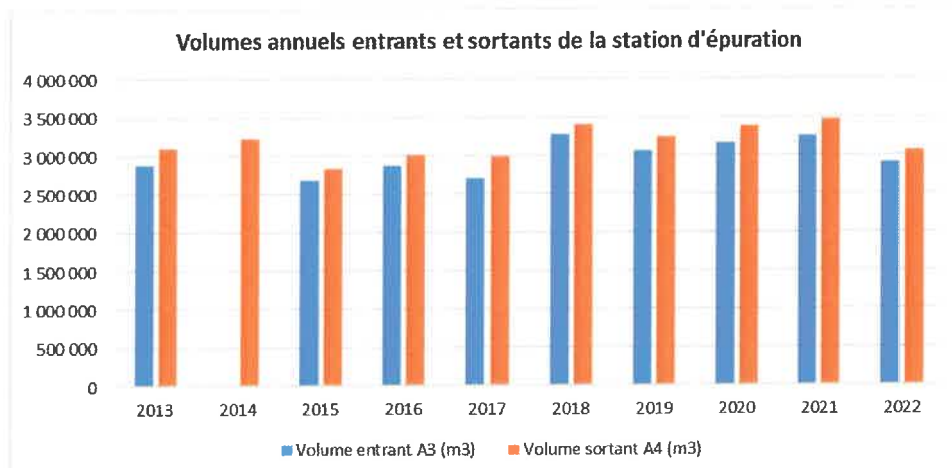
Publié le 28/09/2023



ID : 095-200091924-20230928-2023\_047\_1-AU



Volumes entrants, sortants et le débit de référence et la pluviométrie sur la station.



Volumes annuels entrants et sortants de la station d'épuration depuis 2013

**Rapport annuel du Service assainissement 2022**  
**– SICTEUB Thève et Ysieux**

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023

ID : 095-200091924-20230928-2023\_047\_1-AU



**Matières de vidange**

En 2022, 88,3m<sup>3</sup> de matières de vidange ont été dépotés à la station d'épuration. Lors du contrôle du système de traitement des eaux usées d'Asnières-sur-Oise le 16 septembre 2020, la DRIEE, a demandé de mettre en place un suivi sur les nitrites, nitrates et l'azote, en plus des analyses déjà existantes (MES, DCO, DBO5, NTK, P total).

**Résultats d'autosurveillance**

Les résultats des mesures réalisées sur l'eau brute montrent que la station est en-dessous de sa capacité nominale.

	<b>Débit</b>	<b>MES</b>	<b>DBO5</b>	<b>DCO</b>	<b>NTK</b>
	<b>m3/j</b>	<b>kg/j</b>	<b>kg/j</b>	<b>kg/j</b>	<b>kg/j</b>
Nominal	18 840	7 700	3 790	10 850	960
Moyenne 2022	<b>7 989</b>	<b>2736</b>	<b>2034</b>	<b>5793</b>	<b>632</b>
% Nominal	42%	36%	54%	53%	66%

**Pourcentages d'utilisation de la station par rapport à sa capacité nominale**

L'arrêté du 21 juillet 2015 et l'arrêté d'autorisation de reconstruction de la station d'épuration du 5 mars 2009 imposent un suivi des principaux paramètres déterminant la qualité de l'eau rejetée. Le tableau ci-dessous représente une synthèse du suivi dit « autosurveillance » qui doit être respecté. Les analyses sur l'eau traitée montrent aussi que la station est conforme avec les rendements obligatoires.



**Rapport annuel du Service assainissement 2022**  
**– SICTEUB Thève et Ysieux**

Envoyé en préfecture le 28/09/2023  
 Reçu en préfecture le 28/09/2023  
 Publié le 28/09/2023  
 ID : 095-200091924-20230928-2023\_047\_1-AU



Paramètre	Unité	Flux Moy. en Entrée (kg/j)	Conc. Moy. en Sortie	Flux Moy. en Sortie (kg/j)	Nombre d'analyses ...						Rédhib.	Conformité
					Rdt. Moy. (%)	à réaliser	réalisées	retenues	en dépasse.	Dépasse. tolérés		
DBO5	mg(O2)/L	2034	3,74	30,9	98	52	54	54	0	6	0	OUI
DCO	mg(O2)/L	5793	28,1	234	96	104	104	104	0	9	0	OUI
MeS	mg/L	2736	5,58	46,4	98	104	104	104	0	9	0	OUI
NG	mg(N)/L	632	3,25	26,8	96	52	54	54	0	6	0	OUI
NH4	mg(NH4)/L	603	0,74	6,12	99	54	54	54	0	6	0	OUI
N-NH4	mg(N)/L	469	0,59	4,84	99	52	54	54	0	6	0	OUI
NTK	mg(N)/L	632	2,03	16,8	97	52	54	54	0	6	0	OUI
pH in situ	unité pH		7,89			104	104	79	0	9	0	OUI
Pt	mg(P)/L	70,9	1,16	9,63	86	52	54	54	0	6	0	OUI
Température eau	°C		17,4			104	104	104	0	9	0	OUI

**Concentrations et charges de polluants en entrée (eau brute) et en sortie (eau traitée) et rendements moyens de station**

Le nombre de mesures obligatoires a été réalisé et aucun paramètre n'a dépassé les valeurs réductrices.

Pour déclarer un échantillon conforme, les normes de rejet imposent une concentration maximale **OU** un rendement épuratoire minimal pour chaque paramètre (voir tableau « Caractéristiques du système de traitement »)

**Consommation électrique**

La consommation électrique 2022 (2 651 504 kWh) est en baisse de 11% par rapport à l'année 2021 (2 936 135 kWh), suite à la mise en place des actions pour réduire la consommation électrique, telles que :

- La concentration de la boue dans la bache a été augmentée (8g) depuis le mois d'Octobre 2022, donc le temps de séjour des boues dans la bache sera plus long et le démarrage sera plus efficace.
- L'adaptation du fonctionnement de la désodorisation. Le niveau d'aspiration de l'air vicié a été réduit le soir à 60% pour réduire la consommation électrique avec aucune incidence ... sur le traitement.

Cette baisse est due à un débit d'entrée 10% moins important (2 915 841 m<sup>3</sup>) qu'en 2021 (3 249 130 m<sup>3</sup>).

Energie  
électrique (KW)

**Rapport annuel du Service assainissement  
– SICTEUB Thève et Ysieux**

Envoyé en préfecture le 28/09/2023  
Reçu en préfecture le 28/09/2023  
Publié le 28/09/2023  
ID : 095-200091924-20230928-2023\_047\_1-AU



**Comparaison des consommations  
2016**

2016	2 895 715
2017	2 782 305
2018	2 773 915
2019	2 732 620
2020	2 568 898
2021	2 963 135
2022	2 651 504

**électriques de la station d'Asnières depuis**

## Déchets produits

Le tableau ci-dessous présente les quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année, qui sont légèrement supérieures, pour les sables (18,3 t) et les graisses (1,56 t), à celles de 2021.

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute <i>en masse ou volume (préciser l'unité)</i>	Destination(s) (Parmi la liste Sandre du tableau des boues) <i>En cas de destinations multiples, indiquer la répartition entre les destinations.</i>
Refus de dégrillage (S11)	18,82 t	Usine d'incinération SPAT à Saint-Maximin (CET)
Sables (S10)	102 ,46 t	à TRASABLE à Gennevilliers
Huiles / Graisses (S9)	20 t	à SUEZ Organique BURY

### Sous-produits évacués de la station d'Asnières

## Surveillance de la présence de micropolluants

Un diagnostic en amont a été réalisé en 2021, dans le contexte des Schémas Directeur d'Assainissement, afin de retrouver les sources de micropolluants, présents dans la station.

Afin de sectoriser les émissions des substances recherchées, une mise en relation des types d'activités et des substances recherchées a été faite avec une matrice « Activités – Polluants » du BRGM. Grâce à cela, une première liste de 92 établissements et 32 activités différentes est ressortie pour le Val d'Oise et 62 établissements avec 25 activités différentes pour l'Oise.

Lors d'une première campagne du diagnostic en amont, nous avons réalisé des prélèvements automatiques de 24h pour délimiter les bassins les plus pourvoyeurs de micropolluants. Finalement, une liste de 30 entreprises pour le Val d'Oise et 25 pour l'Oise est ressortie.

Les organoétains sont la seule famille de micropolluant, qui n'a pas été détectée lors de la campagne de mesure. Tous les autres paramètres ou familles identifiés lors de la campagne de mesure sur la station d'épuration ont été retrouvés en amont. Cependant, certains apports de micropolluant peuvent être diffus, peuvent provenir d'apports domestiques ou de ruissellement urbains.

La deuxième campagne nous a permis de remonter au plus proche de la source et surtout de réduire le nombre d'entreprises potentiellement polluantes à 14 dans le Val d'Oise alors que dans l'Oise la liste n'a pas diminué, le nombre d'entreprises reste à 25.

Nous avons constaté la présence des substances suivantes dans le réseau d'assainissement :

- Benzo(g,h,i)pérylène
- Cyperméthrine

**Rapport annuel du Service assainissement 2022**  
**– SICTEUB Thève et Ysieux**

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023

ID : 095-200091924-20230928-2023\_047\_1-AU



- Di(2-éthylotest)phtalate
- Organoétains:
  - Monobutylétain cation
  - Dibutylétain cation
  - Tributylétain cation
  - Triphénylétain cation
- Alkylphénols:
  - Nonylphénols
  - NP1OE
  - NP2OE
- HAP
  - Benzo(a)pyrène
  - Benzo(b)Fluoranthène
  - Benzo(k)Fluoranthène
  - Indeno(1,2,3,-cd)Pyrène

Les résultats nous ont permis également de visualiser les zones plus pourvoyeuses de micropolluants.

La totalité de ces entreprises a été contactée, mais nous avons eu de nombreux retours montrant un défaut d'adressage. Concernant ces entreprises, le technicien en charge des rejets assimilés et non domestiques les contactera via téléphone afin de pouvoir prendre des rendez-vous. Parmi les courriers qui ont été envoyés, nous avons eu 10 retours par courrier et deux contrôles ont, déjà, été réalisés :

- Roto Presse Graphique (conforme, imprimeur vert, un arrêté d'autorisation de rejet est en cours de validité)
- Grévin et Compagnie (Parc Astérix, conforme, mesure d'H<sub>2</sub>S et recherche d'eau claire parasite en cours, arrêté d'autorisation de rejet en cours de validité)

Suite à la note technique relative à la nouvelle campagne RSDE, publiée le 24 mars 2022, une 2<sup>e</sup> campagne a démarré fin 2022. Le prestataire réalisera l'échantillonnage des eaux en entrée et en sortie de station d'épuration, les analyses de laboratoire, ainsi que le calcul des substances significatives, comme indiqué dans la réglementation.

Après consultation de la Police de l'eau, seules les substances obligatoires seront analysées, comme dans la campagne de 2018, car le milieu naturel de réception des eaux traitées de la station, l'Oise, n'est pas un milieu sensible.

Les résultats de cette campagne permettront de comparer avec les résultats de la campagne précédente, de faire un suivi historique, d'affiner la recherche de substances en amont de la station et le plan d'action. Les résultats seront transmis à l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Police de l'eau pour évaluation.

### Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [D203.0]

Les boues d'épuration de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise sont obtenues par centrifugation. Elles sont ensuite envoyées en compostage.

L'évacuation, le transport et le compostage des boues est, depuis 2014, inclus dans le marché d'Exploitation du Système d'Assainissement Collectif des eaux usées.

Le titulaire du marché a en charge :

- La mise en place des bennes sous l'unité de production des boues
- L'évacuation des bennes jusqu'au centre de compostage
- Les analyses réglementaires des boues
- Le compostage des boues
- Le suivi et le contrôle de l'utilisation du compost (épandage contrôlé).

La production de boues se mesure en :

**Indicateur (Tonnes de MS) = Tonnes de MH x siccité**

- matière humide (T MH) pour les boues brutes, qui correspond au poids de la boue "sèche" et de l'eau  
- matière sèche (T MS), qui correspond uniquement au poids de la boue "sèche". C'est en fait le tonnage matières Humides par la siccité des boues mesurée par un laboratoire extérieur accrédité COFRAC.

Le tonnage de boues évacuées est de 4 4394 tonnes soit un tonnage en légère baisse (7%) comparé à celui évacué en 2021 (4 707 t), tonnage en corrélation avec la charge entrante.

Les centres de traitement des boues sont :

Terralys (Suez Organique), Site Fertilvalois à Ermenonville

Bioval Environnement à Villiers Faucon

Comme expliqué précédemment, la boue est constituée d'eau et de matières sèches (MS). Le pourcentage d'eau représente l'humidité alors que le pourcentage de matières sèches représente la siccité.

La siccité mesurée par le laboratoire extérieur en sortie de centrifugeuse est de 20,2 % en moyenne annuelle 2022, soit en légère baisse comparé à 2021 (21,6 %).

Le tableau ci-dessous présente l'évacuation de boues de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise depuis 2018.

**Rapport annuel du Service assainissement  
– SICTEUB Thève et Ysieux**

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023

ID : 095-200091924-20230928-2023\_047\_1-AU



<b>Année</b>	<b>Tonnage (t Matières Sèches)</b>
2018	894
2019	948
2020	897
2021	878
2022	881

**Evolution du tonnage de boues évacuées (S6- t MS) de la station d'Asnières depuis 2018**

Selon l'arrêté du 08 janvier 1998, 3 critères de qualité des boues sont à suivre :

- la valeur agronomique (VA) ;
- les Eléments Traces Métalliques (ETM) ;
- les Composés Traces Organiques (CTO).

Les analyses réalisées sur les productions répondent aux exigences réglementaires pour la valorisation par compostage. Les résultats d'analyses de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise sont présentés en Annexe 5.

**Amélioration apportée, évènement marquant ou à venir**

Cette année encore, des améliorations ont été apportées à la station en termes de sécurité et du fonctionnement :

- Amélioration de la sécurité

Inspection du génie civil de la station (dessableurs, bassins, clarificateurs).

Installation des canalisations en inox du pied des bassins jusqu'aux plateformes : pour faciliter les opérations réalisées normalement avec des tuyaux d'eau potable.

- Optimisation du fonctionnement

Installation d'une pompe à graisse sur mesure, suivant les essais réalisés.

Installation d'une lame déversante au niveau de dégrilleurs fins afin de réduire le problème de filasse dans le prétraitement.

Optimisation du traitement du Phosphore : le traitement chimique du phosphore a été nécessaire à cause des pollutions reçues dans la station. Installation d'un débitmètre électro-magnétique sur chaque file, dans le coffret de FeCl<sub>3</sub>, afin de vérifier le taux de traitement du phosphore.

Mise en place des prises impulsionnelles sur les préleveurs Eau Usée - Eau Traitée - By-pass.

Installation d'un rail pour la mesure de la sonde du canal Eau Traitée.

Des projets d'améliorations pour 2023 :

- Amélioration de la sécurité

Continuer avec l'évaluation des risques au travail, les formations sur la sécurité et la simulation de situations d'urgence dans des nouveaux scénarios avec l'accompagnement du Centre interdépartemental de gestion (CIG).

- Optimisation du fonctionnement

Installation d'une pompe et d'une canalisation de transfert de polymère brut pour optimiser la consommation de réactifs.

Asservissement des manœuvres d'ouverture et de fermeture de la vanne d'arrivée des eaux brutes, à l'aide d'un servo-moteur à commande électrique.

Optimiser le remplissage des bennes à boues : Essais en cours d'un nouveau polymère. Travail sur la marche de la vis de remplissage.

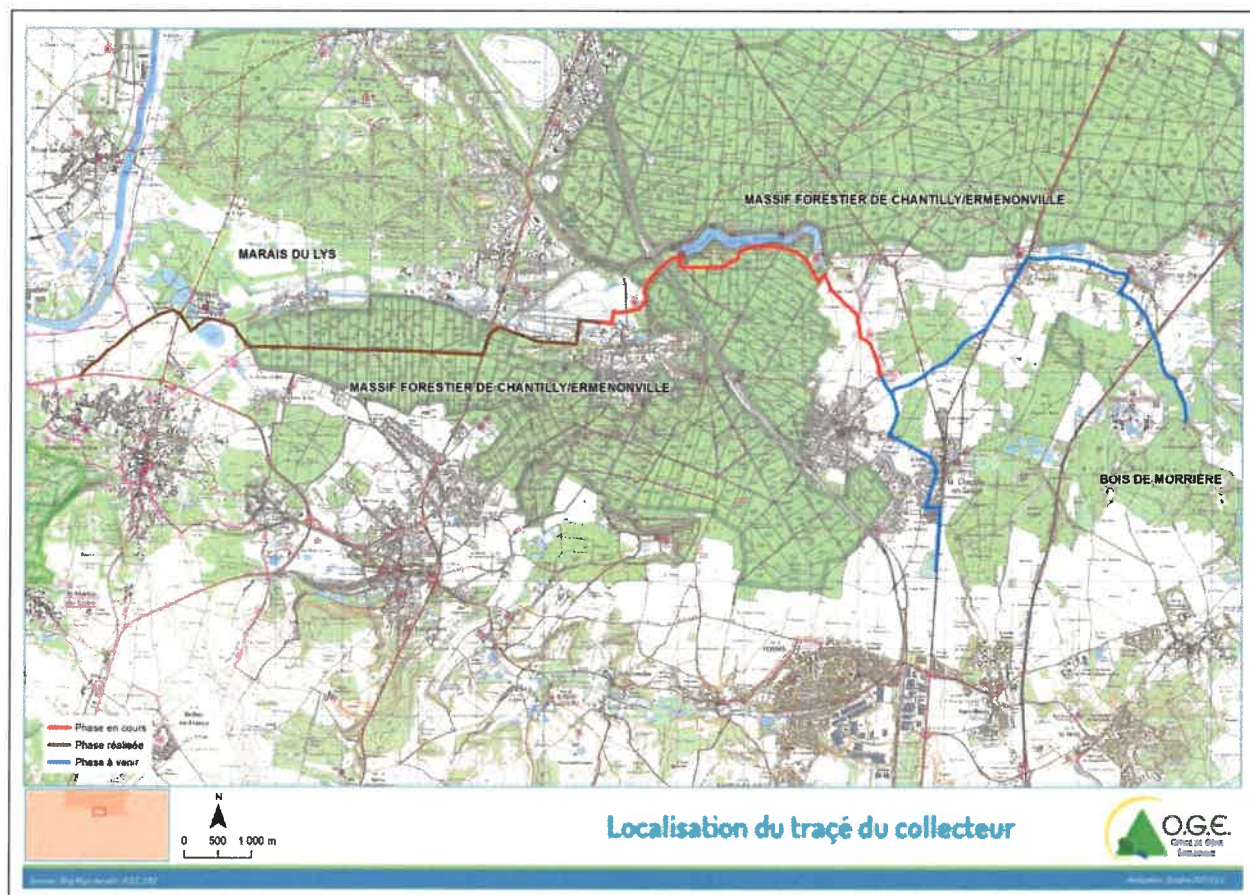
Remplacement des surpresseurs pour un autre modèle moins énergivore et du système d'aération des bassins (Flexazur).

## I.7 Collecteur intercommunal d'eaux usées de la vallée de la Thève

Afin d'assainir la vallée de la Thève, le Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées des Bassins de la Thève et de l'Ysieux (SICTEUB) a engagé un programme d'études et de travaux d'assainissement, donnant suite aux conclusions d'une étude multicritères réalisée en 2008.

Cette étude multicritère avait pour objectif de comparer plusieurs solutions d'assainissement avec comme paramètres d'analyse : les aspects techniques, architecturaux, environnementaux, administratifs et financiers.

La réalisation de cet ouvrage d'assainissement public permettra de remédier à des problèmes récurrents de déversement d'effluents dans le milieu naturel afin d'établir des conditions d'hygiène et de sécurité conformément à la réglementation. L'opération s'inscrit dans le cadre du réseau de transfert et de collecte d'eaux usées de la vallée de la Thève (scénario 6b1).



**Phase 2b :** Travaux du collecteur de la vallée de la Thève Phase 2B : travaux sur les réseaux d'assainissement et suppression du poste de refoulement PRI1 sur la commune de LA CHAPELLE EN SERVAL (60).



Cette opération est financée par le Conseil Départemental de l'Oise et L'Agence de l'eau Seine Normandie dans le cadre du dispositif France Relance.



**Rapport annuel du Service assainissement 2022**  
**– SICTEUB Thève et Ysieux**

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023

ID : 095-200091924-20230928-2023\_047\_1-AU



L'opération est décomposée en 2 lots :

- Lot 1 : Travaux sur les réseaux d'eaux usées
- Lot 2 : Suppression du poste de refoulement d'eaux usées PRI1.

- MOE : **INTEGRALE Environnement** pour **83 990 € H.T.**
- Entreprises de Travaux :
  - **Lot 1 (travaux sur les réseaux d'eaux usées) l'entreprise VOTP** pour un montant de **1 049 891,20 € H.T.**
  - **Lot 2 (suppression du poste de refoulement PRI1) l'entreprise EIFFAGE** pour un montant de **85 029,40 € H.T.**
- OPR : **CIG** pour **17 850 € H.T.**
- Coordonnateur SPS : **SPSC** pour **4 575,20 € H.T.**

L'ordre de service du lot n°1 a été délivré à l'entreprise pour un démarrage des travaux le 02 Août 2021 pour une durée 9 mois.

Le lot n°2, l'OS de la phase de préparation a été délivré à EIFFAGE le 15 novembre 2021.

Les travaux sont terminés et ont été réceptionnés le 1er juin 2022.

**Phase 3b** : Réalisation du collecteur de la Vallée de la Thève Phase 3B - Réalisation du collecteur intercommunal d'eaux usées entre le lavoir d'Orry route de Montgrésin à ORRY LA VILLE et la place du Château à THIERS-SUR-THEVE (60).

Cette opération, correspondant à la phase 3b des travaux, s'inscrit dans ce contexte de prolongation du réseau d'assainissement d'eaux usées sur environ 5 kilomètres. Elle permettra de raccorder dans un premier temps la commune de Pontarmé et de Thiers sur Thève, puis lors d'une phase suivante acheminer les effluents de la Thève amont, Mortefontaine, et Plailly.

La mission de Maitrise d'œuvre a été notifié le 27 juillet 2022 au bureau d'études **NALDEO** basé à Montigny-le-Bretonneux pour un montant de **386 177,50 € H.T.**

La mission études préliminaires a débuté depuis la notification et un premier rapport de cette étude a été présenté en fin d'année 2022 présentant plusieurs scénarii possibles.

## **I.8 Travaux réalisés sur les réseaux d'eaux usées communaux en 2022**

- 1) Réalisation du collecteur communal d'eaux usées entre le poste de refoulement intercommunal PR5 route Manon à ORRY LA VILLE et le centre bourg du hameau de Montgrésin.
  - MOE : **VERDI Ingénierie** pour **74 880 € H.T.**
  - Entreprises de Travaux :
    - **Lot 1 (création du collecteur communal du hameau de Montgrésin) l'entreprise UFS** pour un montant de **680 940,95 € H.T.**

**Rapport annuel du Service assainissement  
– SICTEUB Thève et Ysieux**

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023

ID : 095-200091924-20230928-2023\_047\_1-AU



- **Lot 2 (réalisation du collecteur intercommunal entre le PR5 et le hameau de Montgrésin) groupement d'entreprise VOTP/AXEO TP pour un montant de 2 137 107 € H.T.**
- **Lot 3 (postes de relevage) groupement d'entreprise SADE/CLAISSE pour un montant de 137 362 € H.T.**
  - OPR : **SANET** pour **43 560 € H.T.**
  - Coordonnateur SPS : **SPSC** pour **5 589,80 € H.T.**

Les travaux du Lot 2 ont été réceptionnés le 14 décembre 2021.

Concernant le n°1, les travaux sont terminés, ce lot a été réceptionné le 1<sup>er</sup> décembre 2021.

Les travaux du Lot n°3 sont terminés depuis 1<sup>er</sup> semestre 2022 et réceptionnés le 23 juin 2022 suite à la levée des réserves et la période d'observation du fonctionnement des postes de relevage.

- 2) Travaux d'extensions de collecteurs communaux d'eaux usées sur diverses communes du Val d'Oise (95) qui comporte :
- ➔ Extension du collecteur d'eaux usées route de Seugy à Luzarches (50ml) ;
  - ➔ Extension du collecteur d'eaux usées sous accotement de la RD317 à Survilliers (70ml) ;
  - ➔ Extension du collecteur d'eaux usées place de la Gare à Viarmes (72ml).

MOE : SICTEUB pour la phase réalisation.

- Entreprise de Travaux : **VOTP** pour un montant de 296 935,80 € H.T.
- OPR : **SANET** pour **9 663,25 € H.T.**
- Coordonnateur SPS : **BECD** pour **5 358 € H.T.**

L'ordre de service concernant la réalisation des travaux a été délivré le 03 octobre 2022.

Les travaux sont en cours.

- 3) Travaux d'extension du réseau d'eaux usées route de Survilliers 2<sup>ème</sup> tranche à SAINT-WITZ dont l'objectif est le suivant :
- La création du réseau d'eaux usées gravitaire, Fonte DN200, sous voirie, du garage Porsche jusqu'au réseau existant, soit environ 180 ml ;
  - La création de branchements d'assainissement pour le raccordement gravitaire du garage Porsche, de l'hôtel Novotel et du projet d'hôtel GREET ;
  - La création d'un poste de relèvement eaux usées en aval du réseau à créer et le raccordement sur le réseau eaux usées existant.
- MOE : **TEST Ingénierie** **15 820 € H.T.**
  - OPR : **CIG** pour **7 433,50 € H.T.**
  - Coordonnateur SPS : **SPSC** pour **3 250 € H.T.**

Le PRO a été validé début du second semestre 2022.

Le DCE a été publié en décembre 2022 afin de retenir le ou les candidats début du 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

4) Travaux d'extension des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue du Fréval et avenue Gambetta à VIARMES (95) (dont une Maitrise d'ouvrage déléguée avec la commune de VIARMES pour les travaux sur le réseau EP) :

- MOE : **TEST Ingénierie** pour **16 561 € H.T.**
- Entreprise de Travaux : **ATC TP** pour un montant de **836 985,30 € H.T.**
- OPR : **SANET** pour **19 041 € H.T.**
- Coordonnateur SPS : **SPSC** pour **1 601,25 € H.T.**
  - ➔ 423 ml de canalisation gravitaire EU en fonte de diamètre DN200mm ;
  - ➔ 9 branchements particuliers EU en fonte de diamètre DN150mm pour les habitations en ANC
  - ➔ 1 branchement particuliers EU en fonte de diamètre DN200mm pour le futur EHPAD ;
  - ➔ 361 ml de canalisation gravitaire EP en béton de diamètre DN300mm, 165 ml de canalisation gravitaire EP en béton de diamètre 400mm.

L'ordre de service concernant la réalisation des travaux a été délivré le 27 juillet 2021.

Les travaux sont terminés et ont été réceptionnés le 18 juillet 2022.

5) Travaux de réhabilitation du collecteur d'eaux usées longeant le rû du Pontceau à SEUGY (95)

Ce collecteur, passant majoritairement en domaine privé et le long du rû du Pontceau présente de nombreux désordres. L'inspection télévisée de ce collecteur démontre que ce dernier présente des effondrements et rejette les effluents au milieu naturel.

En 2022, de nombreuses études préalables ont été réalisées telles que la prise de contact avec tous les propriétaires qui serait concerné par le passage du collecteur d'eaux usées dans le but de régulariser les servitudes, la géolocalisation du réseau d'eaux usées qui à ce jour avait un tracé supposé. Suite à cela, les dernières inspections télévisées ont pu être achevées. Une campagne de débroussaillage a dû être réalisée également afin de retrouver les regards de visite qui a permis aussi de finaliser les inspections télévisées.

6) Raccordement du système d'assainissement collectif de la commune de LAMORLAYE (60) sur le collecteur intercommunal d'eaux usées du collecteur de la Vallée de la Thève

La capacité de traitement disponible sur la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise, la proximité du collecteur de la Vallée de la Thève, l'impact négatif du rejet de la STEU de Lamorlaye au milieu naturel et les conclusions du SDA de cette commune mettent en évidence qu'un raccordement du système d'assainissement collectif de la commune Lamorlaye sur le réseau intercommunal EU de la Vallée de la Thève est la solution retenue par tous les intervenants.

La consultation pour la mission de Maitrise d'œuvre a été publiée en septembre 2022.

7) Etude de faisabilité de la mise en séparatif du réseau unitaire de la commune de COYE LA FORET

La mission de Maitrise d'œuvre a été notifiée le 21 avril 2022 au bureau d'études **INTEGRALE Environnement** pour un montant de **32 475 € H.T.**

La Phase 1 de l'étude a été validée en fin d'année 2022.

8) Travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées de la rue du Docteur Laporte, route de Mortefontaine et rue du Prunelé sur la commune de PLAILLY (60) - 1ère tranche

Le système de collecte des eaux usées de la commune de Plailly présente des dysfonctionnements récurrents par temps de pluie avec la mise en charge des canalisations d'eaux usées et le déversement de ces effluents vers les propriétés riveraines et en particulier rue du Docteur Laporte, au point où le SICTEUB a identifié ce lieu comme un point noir dans son mode de gestion. On note également un apport non négligeable d'eaux claires parasites.

La mission de Maitrise d'œuvre a été notifiée le 27 juillet 2022 au bureau d'études **VERDI Ingénierie** pour un montant de **84 675 € H.T.**

## **I.9 Diagnostics des réseaux d'eaux usées des communes adhérentes au SICTEUB**

### **MISE A JOUR ET ACTUALISATION DES SDA DES 21 COMMUNES DU SICTEUB DE LA THEVE ET DE L'YSIEUX.**

La mise en place des Schémas Directeurs d'Assainissement et des plans de zonage des communes adhérentes au Syndicat date des années 2005-2008, soit une quinzaine d'années. Afin d'identifier les actions proposées dans les programmes de travaux de ces documents, une « Photo » ou « état des lieux » avait été réalisé en phase 1 lors de leurs élaborations.

Afin d'optimiser ces programmes de travaux, aux évolutions du système d'assainissement et de vérifier si ces programmes sont toujours adaptés et cohérents aux besoins d'aujourd'hui, une mise à jour de ces schémas directeurs d'assainissement et des plans de zonage est rendue nécessaire.

Cette opération de mise à jour et d'actualisation des Schémas Directeurs d'assainissement sur les 21 communes a été attribuée au bureau d'études **EGIS EAU**.

- Concernant les communes de l'Oise, cette mission a été notifiée le **21 mai 2019** pour un délai de 19 mois et un montant de **257 345€ht.**
- Concernant les communes du Val d'Oise, cette mission a été notifiée le **30 octobre 2019** pour un délai de 19 mois et un montant de **390 790€ht.**

### **L'établissement d'un SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT, comme sa mise à jour, se déroule en cinq phases distinctes :**

Phase 1 : ETAT DES LIEUX, - PREDIAGNOSTIC, cette étape comprend en outre, la description et la compréhension du fonctionnement du système de collecte et de transport, la prise en compte des contextes physiques du périmètre (nature de sol, bassins versants, captages, qualité de l'eau), de la population, de l'activité économique, de l'urbanisation....

Phase 2 : CAMPAGNES DE MESURES DES DEBITS ET CHARGE POLLUANT ET DES LIEUX, cette étape comprend les campagnes de mesure sur les réseaux d'eaux usées lors de période de nappe haute et basse, la campagne RSDE (recherche de substances dangereuses dans l'eau), une campagne de mesure sur les réseaux d'eaux pluviales....

Phase 3 : LOCALISATION DES ANOMALIES ET DYSFONCTIONNEMENT, cette phase prévoit un programme d'inspection télévisées des collecteurs, des tests à la fumée, des enquêtes domiciliaires, une campagne RSDE plus localisée, une modélisation du réseau d'eaux pluviales ....

Phase 4 : BILAN DE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Phase 5 : ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR ET DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

### **AVANCEMENT DE LA MISSION POUR LA MISE A JOUR ET L'ACTUALISATION DES SDA : MISE A JOUR DES SCHEMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT ET DES PLANS DE ZONAGE EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES DES 7 COMMUNES DE L'OISE**

Ce périmètre comprend les communes de Coye la forêt, Orry la ville, La Chapelle en Serval, Pontarmé, Plailly, Mortefontaine et Thiers sur Thève (seul le plan de zonage des EP sera réalisé sur la commune de Thiers sur Thève, la mise à jour de la partie EU datant de 2018).

**LES PHASES 3 ET 4 SONT ACHEVEES AVEC REMISE DES RAPPORTS EN AVRIL 2022 ET JUILLET 2022.**

**LA PHASE 5 EST EN COURS (enquête publique en 2023).**

### **MISE A JOUR DES SCHEMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT ET DES PLANS DE ZONAGE EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES DES 14 COMMUNES DU VAL D'OISE**

Ce périmètre comprend les communes de Noisy sur Oise, Asnières sur Oise, Viarmes, Chaumontel, Seugy, Luzarches, Lassy, Bellefontaine, Jagny sous-bois, Le Plessis Luzarches, Fosses, Marly la ville, Survilliers et Saint Witz (seule la ZI de Saint Witz est dans le BV de l'Ysieux).

**LES PHASES 3 ET 4 SONT ACHEVEES AVEC REMISE DES RAPPORTS EN AVRIL 2022 ET JUILLET 2022.**

**LA PHASE 5 EST EN COURS (enquête publique en 2023).**

## **I.10 Système d'Information Géographique**

Un système d'information géographique (SIG) est un logiciel informatique qui permet de créer, recueillir, organiser, gérer, traiter, analyser et mettre en forme des données géographiques sous forme de cartes, plans, tables ou diagrammes statistiques. Un SIG est un logiciel d'aide à la décision.

Pour se doter d'un SIG orienté métier de l'assainissement, le SICTEUB a lancé un marché public en septembre 2021 et a sélectionné l'entreprise 1Spatial avec son sous-traitant Ypresia. Le marché a débuté en juin 2022 et devrait être opérationnel courant 2023 (12 mois de développement minimum).

Le SIG mis en place permettra au SICTEUB de :

- Mettre à jour la cartographie de ses réseaux,
- Concentrer toutes ses données "au même endroit" dans des bases de données hébergées localement, de façon structurée, sécurisée et robuste
- Avoir un logiciel dédié pour effectuer les contrôles collectif, ANC ou industriel, et retrouver l'historique d'une habitation par exemple
- Représenter spatialement l'état de bonne séparation ou de conformité des bâtiments contrôlés

- Visualiser cartographiquement les opérations de curage, d'ITV, de travaux
- Avoir des outils d'exploitation pour créer des profils en long, gérer les points noirs, ...
- Générer des requêtes ou des rapports de manière simplifiée
- Obtenir des visuels simplifiés et exhaustifs par thématique, via des tableaux de bord
- Emettre des demandes d'intervention en exploitation ou en travaux à ses prestataires
- Donner un accès direct en lecture aux réseaux ou à d'autres informations pertinentes aux communes, aux administrés, aux entreprises avec qui le SICTEUB collabore, via différents portails d'accès

## **I.11 Communication/Sensibilisation**

### ➤ **Certification ISO 14001**

Le SICTEUB a mis en place en 2004 un Système de Management Environnemental SME répondant aux exigences de la norme ISO 14001. Cette démarche a pour but de réduire les impacts de l'activité sur le milieu naturel.

Des audits internes ont été réalisés tout au long de l'année 2022 et un audit externe de suivi a eu lieu au 2<sup>e</sup> semestre. Les pistes d'amélioration apportées par l'auditeur interne et les commentaires réalisés par l'auditeur externe ont été traités. Il y a eu également des exercices de situation d'urgence.

Le planning d'audits internes 2022 a été réalisé en concertation entre l'animatrice ISO, la responsable RSME et les responsables des domaines concernés. L'audit de suivi aura lieu en septembre 2023.

### ➤ **Visites de la station d'épuration d'Asnières-sur-Oise**

En ce qui concerne les activités de sensibilisation, 4 écoles du territoire du SICTEUB et l'Université de Cergy Pontoise (156 participants) ont fait une visite de la station d'Asnières sur Oise courant 2022.

De plus, d'autres actions de sensibilisation ont été menées en 2022, telles que :

- 2 Ateliers Eau et Climat (2 et 16 juin 2022): 27 participants
- Sensibilisation ISO annuel et Fresque du climat au SICTEUB (23 juin 2022) : 17 participants
- La Fête de l'eau à Viarmes (4 juin 2022): pas d'information sur le nombre de participants
- Sensibilisation de nouveaux arrivants au SICTEUB sur les enjeux environnementaux liés aux activités de la collectivité : 3 participants
- Le Forum de la Transition écologique de la communauté de communes de l'Aire Cantilienne à Lamorlaye (19 novembre 2022) :450 participants

Le nombre de personnes sensibilisées dans l'année est de 653.

### ➤ **Site internet et réseaux sociaux du SICTEUB**

**Rapport annuel du Service assainissement 2022**  
**– SICTEUB Thève et Ysieux**

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023

ID : 095-200091924-20230928-2023\_047\_1-AU



Un chargé en communication a été recruté courant 2022 pour soutenir les actions de sensibilisation. Il a aussi mis à jour le site internet et les réseaux sociaux du SICTEUB pour informer le grand public, ainsi que les communes adhérentes, sur les activités du Syndicat, les faits marquants (événements exceptionnels, travaux en cours), les marchés publics, les recrutements en cours et la politique environnementale du SICTEUB.



## TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE

### I.12 La tarification et les frais d'accès au service

#### > Redevance assainissement (facture d'eau potable)

La redevance assainissement syndicale s'applique à l'ensemble des abonnés au réseau d'alimentation en eau potable qui possèdent un assainissement collectif. Le montant est décidé et voté par le Comité Syndical. Elle peut être révisée par celui-ci afin d'équilibrer le budget en fonction des projets du Syndicat.

Suivant la délibération du 16 Décembre 2021, le montant de la redevance assainissement a été fixé comme suit pour l'exercice 2022 :

Communes	Redevance assainissement HT
Asnières-sur-Oise	2.175 €
Bellefontaine	2.175 €
Chaumontel	2.175 €
Coye-la-Forêt	2.175 €
Fosses	2.175 €
Jagny-sous-Bois	2.175 €
La Chapelle-en-Serval	2.175 €
Lassy	2.175 €
Le Plessis-Luzarches	2.175 €
Luzarches	2.175 €
Marly-la-Ville	2.175 €
Marly-la-Ville Hameau Sucrierie part collecte SICTEUB	2.59 €
Mortefontaine	2.175 €
Noisy-sur-Oise	2.175 €
Orry-la-Ville	2.175 €
Plailly	2.175 €
Pontarmé	2.175 €
Saint-Witz (ZI)	2.175 €
Seugy	2.175 €
Survilliers	2.175 €
Thiers-sur-Thève	2.175 €
Viarmes	2.175 €

Le montant moyen de la redevance est de 2.175€ le m3 d'eau assainie (hors tarif Marly-la-Ville Hameau de la Sucrierie).



## > La PFAC (Participation au financement de l'Assainissement Collectif)

Les demandes de permis de construire sont instruites par le SICTEUB afin d'apporter les prescriptions techniques de raccordement au réseau d'assainissement collectif. Aussi, selon l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique, une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) est prélevée au moment du raccordement effectif au réseau d'eaux usées des logements neufs ou existants ainsi que tous les projets générant des eaux usées supplémentaires.

Le syndicat a harmonisé la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) sur l'ensemble de son territoire, et applique depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016 une grille tarifaire calculée sur la base unitaire du mètre carré construit, suivant un prix au mètre carré qui dépend de l'usage de chaque local.

La valeur de base du mètre carré est celle appliquée au logement individuel. À cette valeur est appliqué un coefficient de réduction suivant la destination du local.

Le prix au mètre carré est ensuite multiplié par la surface Plancher du local considéré :

Grille tarifaire

Catégorie	Pondération	Prix/m <sup>2</sup>
Logements individuels	16 €/m <sup>2</sup>	16 €
La restauration	16 €/m <sup>2</sup>	16 €
Les usines	16 €/m <sup>2</sup>	16 €
Les installations sportives	16 €/m <sup>2</sup>	16 €
Les installations agricoles	16 €/m <sup>2</sup>	16 €
Les installations hippiques	16 €/m <sup>2</sup>	16 €
Les stations de lavage	16 €/m <sup>2</sup>	16 €
Logements collectifs	16 €/m <sup>2</sup> x 0.7	11.20 €
Les artisans	16 €/m <sup>2</sup> x 0.7	11.20 €
Les hôtels	16 €/m <sup>2</sup> x 0.5	8.00 €
Services publics administratifs	16 €/m <sup>2</sup> x 0.5	8.00 €
Les bureaux	16 €/m <sup>2</sup> x 0.5	8.00 €
Les commerces	16 €/m <sup>2</sup> x 0.5	8.00 €
Les professions libérales	16 €/m <sup>2</sup> x 0.5	8.00 €
Les divers*	16 €/m <sup>2</sup> x 0.5	8.00 €
Les entrepôts	16 €/m <sup>2</sup> x 0.3	4.80 €

La catégorie « divers » recouvre les locaux qui n'entrent dans aucune des autres catégories mentionnées dans la grille tarifaire.

Un logement collectif est un bâtiment qui comprend au moins 2 lots, même si les deux lots appartiennent à un même propriétaire.

En ce qui concerne les travaux d'agrandissement attenants à l'habitation principale, une tarification au m<sup>2</sup> construit est appliquée, lorsque cet agrandissement est inférieur à 50m<sup>2</sup>.

Pour toute construction de logement neuf inférieur à 50m<sup>2</sup>, une PFAC forfaitaire égale à 50m<sup>2</sup> est appliquée.

Pour l'année 2022, le SICTEUB a répondu à 270 demandes d'urbanisme (contre 220 en 2021) dont 181 demandes de permis de construire, 29 certificats d'urbanisme, 13 permis d'aménager et 47 déclarations préalable de travaux.

En 2022, **107 titres de recette ont été émis** concernant le recouvrement de la PFAC pour un montant de 426 818.86 €. En 2021, 89 dossiers avaient été traités pour un montant de 518 505.50€.

## > Le Contrôle du séparatif eaux usées et eaux pluviales

Afin de remédier au problème des eaux parasites détectées par les schémas directeurs d'assainissement, le syndicat s'attache à contrôler la conformité des branchements particuliers en vérifiant le respect de la séparation des eaux usées et des eaux pluviales sur les ventes de biens immobiliers.

Selon la délibération du 17 Décembre 2015, le propriétaire du bien contrôlé est redevable de **160.00 € TTC** (TVA de 20%), pour la prestation du diagnostic.

En 2022, **838 contrôles** de la bonne séparation eaux usées et eaux pluviales ont été réalisés sur lesquels **181** étaient « non-conformes ». **71** contre-visites ont été réalisées en 2022 pour des contrôles « non-conformes » antérieurs (dont 5 toujours non conformes à l'issue de la contre-visite)  
Soit **36.6 %** des propriétés contrôlées « non conformes » se sont mis en respect du séparatif EU/EP sur l'année 2022.

**110 contrôles** correspondent à des visites pour le recouvrement de la PFAC dont 13 via des visites unilatérales.

Les recettes perçues par le SICTEUB au titre du contrôle du séparatif eaux usées s'élèvent **125 930.22 € HT** pour l'année 2022.

IDPR

En 2022, **52 dossiers de mise en conformité** sur des contrôles non conformes antérieurs à 2021 ont été finalisés.

### **I.13 La facture d'eau**

La tarification de l'eau peut varier suivant le mode d'exploitation de chaque commune adhérente ainsi que les surtaxes communales ou syndicales d'eau potable ou assainissement dont les communes ou les syndicats locaux sont maîtres d'ouvrage (amortissement des investissements).

La rémunération du service eau et assainissement se décompose de la façon suivante au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

<b>La redevance assainissement SICTEUB (moyenne) du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022</b>	<b>2,175 €/m<sup>3</sup> (1)</b> Variable selon les communes (voir tableau page 51)
<b>Part distributeur</b>	(2)
<b>Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)</b>	Variable selon les communes (3)
<b>Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)-Moyenne</b>	Variable selon les communes soit une moyenne de 0,2076 €/m <sup>3</sup>
<b>(Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)</b>	Variable selon les communes (4)

(1) Cette redevance permet au SICTEUB de financer l'entretien et la maintenance du système d'assainissement ainsi que la réalisation de travaux de réhabilitation ou d'extension sur les réseaux d'assainissement communaux et intercommunaux.

(2) Cette redevance finance la production, la distribution de l'eau potable et l'entretien des branchements sous domaine public.

(3) Varie en fonction du nombre d'habitants et du coefficient d'agglomération. Cette redevance s'applique à l'ensemble des abonnés du service des eaux pour les logements assainis en collectif et en individuel.

(4) Varie en fonction du nombre d'habitants et du coefficient d'agglomération. Cette redevance s'applique uniquement aux abonnés du service des eaux pour les logements assainis en collectif et en individuel.

Les redevances (3) et (4) permettent à l'Agence de l'eau de financer une partie des travaux (stations d'épuration, réseaux d'eaux usées et d'assainissement individuel), de protéger la santé et de développer la biodiversité. La taxe pour la préservation des ressources en eau permet de créer et gérer des « plans pour l'eau ».



Le tableau ci-après présente les variations globales des prix de l'eau entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

<b>Variation du prix des factures d'eau entre le 1er Janvier 2022 et le 1er Janvier 2023</b>			
<b>Commune</b>	<b>Prix pour 120 m<sup>3</sup> (TTC)</b>		<b>Variation</b>
	<b>2022</b>	<b>2023</b>	
Asnière-sur-Oise	308,2	314,8	2,1%
Bellefontaine	613,6	638,4	4,0%
Chaumontel	308,2	314,8	2,1%
Coye-la-Forêt	308,2	314,8	2,1%
Fosses	613,6	613,6	0,0%
Jagny-sous-Bois	722,3	740,2	2,5%
La Chapelle en Serval	308,2	314,8	2,1%
Lassy	613,6	638,4	4,0%
Le Plessis-Luzarches	613,6	638,4	4,0%
Luzarches	308,2	314,8	2,1%
Marly-la-Ville	613,6	638,4	4,0%
Mortefontaine	308,2	314,8	2,1%
Noisy-sur-Oise	308,2	314,8	2,1%
Orry-la-Ville	308,2	314,8	2,1%
Plailly	308,2	314,8	2,1%
Pontarmé	308,2	314,8	2,1%
Saint-Witz	308,2	314,8	2,1%
Seugy	308,2	314,8	2,1%
Survilliers	308,2	314,8	2,1%
Thiers-sur-Thève	308,2	314,8	2,1%
Viarmes	308,2	314,8	2,1%

#### I.14 Montant des recettes du service

**Rapport annuel du Service assainissement 2022**  
**- SICTEUB Thève et Ysieux**

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023

ID : 095-200091924-20230928-2023\_047\_1-AU



<b>Résultats économiques de l'exploitation des stations d'épuration d'Asnières-sur-Oise, des réseaux et des postes du SICTEUB du 1er Janvier au 31 Décembre 2022</b>	
<b>Libellés</b>	<b>Montant H.T. 2022</b>
<b>1.1.1.1.1.1.1</b>	
<b>1.1.1.1.1.1.2 Produits</b>	
Redevances assainissement	4 644 482.39 €
Participation au financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)	426 818.86 €
Prime pour épuration	268 164.53€
Contrôle du séparatif	125 930.22 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 465 396.00 €</b>

## II INDICATEURS DE PERFORMANCE [SISPEA]

[Voir pièce jointe]

## III FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### III.1 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour le collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 2B).

Titulaires	Prestations	Montants HT
VOTP	Travaux Lot 1	1 049 891.20 €
EIFFAGE	Travaux Lot 2	85 029.40 €
Intégrale Environnement	Maîtrise d'œuvre	83 990.00 €
SPSC	Mission SPS	4 575.00 €
Hydrogéotechnique	Reconnaissance Géologique	12 959.88 €
Bureau Véritas	Repérage Amiante	3 240.00 €
Emulithe	Détection Amiante	1 890.00 €
JFM NOPI	Détection de réseaux	3 925.00 €
SANET	ITV Compactage étanchéité	4 220.00 €
CSF	Levés topographiques	5 785.00 €
BOAMP	Parutions	1 620.00 €
DOMOBAT	Diagnostic Amiante	1 511.00 €
VOTP	Réalisations de sondage	42 654.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 301 290.68 €</b>

Le montant des règlements effectués au cours de l'exercice 2022 pour cette opération s'élève à **769 921.37 € H.T**, soit **923 905.64 € T.T.C**. Cette opération est intégralement soldée.

**Rapport annuel du Service assainissement 2022**  
**– SICTEUB Thève et Ysieux**

Envoyé en préfecture le 28/09/2023  
 Reçu en préfecture le 28/09/2023  
 Publié le 28/09/2023  
 ID : 095-200091924-20230928-2023\_047\_1-AU

**Tableau récapitulatif des subventions attendues**

Financiers	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide
Conseil Départemental De l'Oise	Subvention	67980.00 €	10%	6 780.00€
Conseil départemental du Val d'Oise	Subvention	193268.17 €	25%	48 317.04€
Agence de l'Eau	Subvention	1062037.00 €	60%	637 220.00€
				<b>692 317.04€</b>

Le solde des subventions, soit 686 217.04 € a été versé en 2022.

**III.2 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour le collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 3A).**

Titulaires	Prestations	Montants HT
VOTP	Travaux	1 364 569.10 €
VERDI	Maîtrise d'œuvre	81 086.75 €
BECD	CSPS	5 197.50 €
Hydrogéotechnique	Etude de sol	20 906.00 €
Diag Bi	Détection Amiante	2 960.00 €
Corbeau	Levé topographique	1 500.00 €
Véritas	Diagnostic amiante	2 105.00 €
VOTP	Sondages	21 318.00 €
CSF	Levés topographiques	4 675.00 €
BOAMP	Parutions	2 340.00 €
SATER	OPR	33 201.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 539 858.35 €</b>

**Rapport annuel du Service assainissement  
– SICTEUB Thève et Ysieux**

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023

ID : 095-200091924-20230928-2023\_047\_1-AU



Le montant des règlements effectués au cours de l'exercice 2022 pour cette opération s'élève à **548 293.88 € H.T**, soit **657 952.66 € T.T.C**. Cette opération est intégralement soldée.

**Tableau récapitulatif des subventions attendues**

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide
Agence de l'Eau	Subvention	1 023 477,00 €	60%	614 087.00€
Conseil départemental du Val d'Oise	Subvention	224 812.59 €	26%	58 451.27€
Conseil Départemental de l'Oise	Subvention	130 556.00 €	25%	32 967.00€
<b>TOTAL</b>				<b>705 505.27€</b>

Un montant de **6 665.13 €** de subvention a été perçu au titre de l'exercice 2022. Le paiement du solde des subventions interviendra en 2023.

**III.3 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour le collecteur intercommunal de la vallée de la Thève (phase 3B).**

En début d'année 2022, la mission de maîtrise d'oeuvre et les études préalables en vue de la réalisation des travaux du collecteur intercommunal de la Vallée de la Thève, du lavoir d'Orry la Ville jusqu'à la place du Château de Thiers sur Thève, ont été lancés

Titulaires	Prestations	Montants HT
NALDEO	Maîtrise d'oeuvre	386 177.50 €
	Parutions	720.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>386 897.50 €</b>

Le montant des règlements effectués au cours de l'exercice 2022 pour cette opération s'élève à **720.00 € H.T**, soit **864.00 € T.T.C** intégralement réalisé sur 2022



### III.4 Montant financier des travaux engagés et des subventions attendues pour les études, travaux préparatoires et réalisation des travaux sur les réseaux communaux suite au transfert de compétences.

**Réalisation des travaux d'assainissement EPA Quartier Centre-Ville et ZAC de la Gare à Fosses :**

Aucun règlement n'est intervenu sur l'exercice 2022. Un solde de 50 317.49 € HT soit 60 380.99€ TTC devra être réglé sur 2023.

Aucune subvention ne sera versée au Syndicat car elles sont déduites directement des appels de fonds émis par l'EPA.

**Travaux de raccordement du Hameau de Montgrésin :**

Titulaires	Prestations	Montants HT
UFS	Travaux Lot 1	752 1258.23 €
VOTP	Travaux Lot 2	2 137 107.00 €
SADE	Travaux Lot 3	152 313.51 €
Prestations Etudes	Maîtrise d'œuvre, CSPS, étude de sol, détection amiante, levé topographique	278 118.34€
	<b>TOTAL</b>	<b>3 319 927.08€</b>

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2022 pour cette opération s'élève à **3 334 205.04€ H.T**, soit **4 001 046.05 € T.T.C** (dont 513 788.44 HT € en 2022 soit 616 546.13€ TTC).

**Tableau récapitulatif des subventions attendues**

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide
Agence de l'Eau	Subvention	645 150.00 €	40%	258 060.00€
Conseil Départemental de l'Oise	Subvention	210 046.00 €	17%	35 170.00€
	<b>TOTAL</b>			<b>293 230.00€</b>

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2022 sur cette opération est de **151 845.00 €** dont 17 525 € en 2022. Le versement du solde des subventions se fera sur 2023.

**Réalisation du collecteur d'eaux usées Rue Jeannest à Jagny sous Bois :**

**Rapport annuel du Service assainissement  
– SICTEUB Thève et Ysieux**

Envoyé en préfecture le 28/09/2023  
 Reçu en préfecture le 28/09/2023  
 Publié le 28/09/2023  
 ID : 095-200091924-20230928-2023\_047\_1-AU



Titulaires	Prestations	Montants HT
EMULITHE	Travaux Lot 1	636 723.80€
HYDREA	Travaux Lot 2	59 055.00€
Prestations Etudes	Maitrise d'Œuvre, CSPS, OPR, étude de sol, détection amiante	45 299.32€
	<b>TOTAL</b>	<b>741 078.12€</b>

Aucun règlement n'est intervenu en 2022. L'opération est intégralement soldée

**Tableau récapitulatif des subventions attendues**

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide
Agence de l'Eau	Subvention	477 114.00 €	40%	190 846.00€
Conseil Départemental du Val d'Oise	Subvention	728 748.00 €	23%	167 612.04€
		<b>TOTAL</b>		<b>358 458.04€</b>

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2022 sur cette opération est de **356 474.34 €** (dont 26 658.00 € correspondant au solde).

**Réalisation du collecteur d'eaux usées Sente de Derrière le Mur à Marly la Ville - 1° tranche:**

Titulaires	Prestations	Montants HT
EMULITHE	Travaux	1 399 691.17€
Prestations Etudes	Maitrise d'Œuvre, CSPS, OPR, étude de sol, détection amiante	106 681.61€
	<b>TOTAL</b>	<b>1 506 803.32€</b>

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2022 pour cette opération s'élève à **1 506 803.32 € H.T**, soit **1 808 163.98 € T.T.C** dont 10 082.50 € HT soit 12 099.00 € TTC en 2022.

**Rapport annuel du Service assainissement 2022**  
**– SICTEUB Thève et Ysieux**

Envoyé en préfecture le 28/09/2023  
 Reçu en préfecture le 28/09/2023  
 Publié le 28/09/2023  
 ID : 095-200091924-20230928-2023\_047\_1-AU



**Tableau récapitulatif des subventions attendues**

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide
Agence de l'Eau	Subvention	48 738.00 €	50%	24 369.00 €
Conseil Départemental du Val d'Oise	Subvention	21 935.00 €	23%	5 045.05 €
<b>TOTAL</b>				<b>29 414.05 €</b>

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2022 sur cette opération est de **25 330.05 €** (dont 8 993.50 € correspondant au solde de subvention).

**Raccordement rues des Tilleuls et Froidval à Asnières sur Oise :**

Titulaires	Prestations	Montants HT
ETPL	Travaux Lot 1	123 479.00 €
VOTP	Travaux Lot 2	290 819.21 €
Prestations études	Maitrise d'Œuvre, CSPS, OPR, étude de sol, détection amiante	61 452.97 €
<b>TOTAL</b>		<b>475 751.18 €</b>

Aucun règlement n'est intervenu en 2022. L'opération est intégralement soldée

**Tableau récapitulatif des subventions attendues**

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide
Agence de l'Eau	Subvention	23 660.00 €	50%	11 830.00 €
Agence de l'Eau	Subvention	414 300.00 €	40%	165 720.00 €
Conseil Départemental du Val d'Oise	Subvention	448 537.00 €	23%	103 163.58 €
<b>TOTAL</b>				<b>280 713.58€</b>

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2022 sur cette opération est de **280 713.58 €** (dont 17 655.00 € correspondant au solde de subvention)

**Rapport annuel du Service assainissement  
– SICTEUB Thève et Ysieux**

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023

ID : 095-200091924-20230928-2023\_047\_1-AU



**Petites Extensions de collecteurs eaux usées à Luzarches (route de Seugy), à Survilliers (Coq Chantant) et à Viarmes (Place de la Gare) :**

Titulaires	Prestations	Montants HT
	Maîtrise d'œuvre, détection amiante, levé topographique, étude de sol et détection réseaux	72 973.06 €
VOTP	Travaux	296 935.80 €
	<b>TOTAL</b>	<b>369 908.86 €</b>

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2022 pour cette opération s'élève à **173 558.34€ H.T**, soit **208 270 € T.T.C** dont 131 180.68 € HT soit 157 416.82 € TTC sur 2022.

**Tableau récapitulatif des subventions attendues**

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide
Agence de l'Eau	Subvention	86 496.00 €	60%	51 898.00 €
	<b>TOTAL</b>			<b>51 898.00 €</b>

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2022 sur cette opération est de **41 519.00 €** versé en 2022.

**Extension du collecteur eaux usées Rue Vivien et Clos Vivien à Luzarches :**

Titulaires	Prestations	Montants HT
VOTP	Travaux Lot 1	460 467.23 €
BARRIQUAND	Travaux Lot 2	44 050.00 €
	Maitrise d'Œuvre, CSPS, OPR, étude de sol, détection amiante	92 151.93 €
	<b>TOTAL</b>	<b>596 669.16 €</b>

Le montant des règlements effectués en 2022 pour cette opération s'élève à **551 273.81 € H.T**, soit **661 528.57 € T.T.C**. dont 270.00 € en 2022 soit 324.00 € TTC. Cette opération est intégralement soldée.

**Tableau récapitulatif des subventions attendues**

**Rapport annuel du Service assainissement 2022**  
**– SICTEUB Thève et Ysieux**

Envoyé en préfecture le 28/09/2023  
 Reçu en préfecture le 28/09/2023  
 Publié le 28/09/2023  
 ID : 095-200091924-20230928-2023\_047\_1-AU



Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide
Conseil Départemental du Val d'Oise	Subvention	456 121.30 €	26%	118 591.54€
Agence de l'Eau	Subvention	377 958.00 €	40%	151 184.00€
<b>TOTAL</b>				<b>269 775.54€</b>

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2022 sur cette opération est de **269 775.54€**, dont 83 151.00 € versé en 2022 (correspondant au solde de subvention).

**Travaux sur le collecteur d'assainissement rue de la République à Viarmes :**

Titulaires	Prestations	Montants HT
ATC TP	Travaux Lot 1	542 656.86 €
SUBTERRA	Travaux Lot 2	56 050.00 €
	Maîtrise d'œuvre, détection amiante et levé topographique, étude de sol, réalisations de sondages concessionnaires	76 718.21 €
<b>TOTAL</b>		<b>675 425.07 €</b>

Cette opération est intégralement soldée.

**Tableau récapitulatif des subventions attendues**

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide
Conseil Départemental du Val d'Oise	Subvention	609 582.88 €	26%	158 491.55€
Agence de l'Eau	Subvention	485 715.00 €	40%	194 286.00€
<b>TOTAL</b>				<b>352 777.55€</b>

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2022 sur cette opération est de **352 777.55 €** dont 106 857 € versé en 2022, correspondant au solde.

**Travaux sur le collecteur d'assainissement rues Gambetta, Fréval et EPHAD EPU à Viarmes :**

Titulaires	Prestations	Montants HT
------------	-------------	-------------

**Rapport annuel du Service assainissement  
– SICTEUB Thève et Ysieux**

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023

ID : 095-200091924-20230928-2023\_047\_1-AU



ATC TP	Travaux	836 985.30 €
	Maîtrise d'œuvre, mission SPS, détection amiante et levé topographique, étude de sol, réalisations de sondages concessionnaires	135 259.95 €
	<b>TOTAL</b>	<b>972 245.25 €</b>

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2022 pour cette opération s'élève à **972 245.25 € H.T**, soit **1 166 694.30 € T.T.C**, dont 169 074.30 € HT soit 202 889.16 € sur 2022. Cette opération est intégralement soldée.

Cette opération n'était pas subventionnée, mais la commune de Viarmes a versé une participation financière de 320 000.00 €.

**Création d'une antenne du collecteur d'eaux usées Route de Jagny au Plessis-Luzarches :**

Titulaires	Prestations	Montants HT
	OPR, détection amiante et levé topographique, étude de sol, réalisations de sondages concessionnaires et travaux	35 352.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>35 352.00 €</b>

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2022 pour cette opération s'élève à **35 352.00 € H.T**, soit **422.40 € T.T.C**, intégralement réalisé sur 2022.

Cette opération n'était pas subventionnée, mais la commune du Plessis Luzarches et les particuliers concernés ont versé une participation financière de 21 926.00 €.

**Création d'une antenne du collecteur d'eaux usées Rue du Plessier à Lassy et Travaux de suppression de 4 regards mixtes Rue Pasteur à Survilliers :**

Titulaires	Prestations	Montants HT
	OPR, détection amiante et levé topographique, étude de sol, réalisations de sondages concessionnaires et travaux	70 053.67 €
	<b>TOTAL</b>	<b>70 053.67 €</b>

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2022 pour cette opération s'élève à **70 053.67 € H.T**, soit **84 064.40 € T.T.C**, intégralement réalisé sur 2022.

Cette opération n'était pas subventionnée, mais la commune de Lassy et les particuliers concernés ont versé une participation financière de 9 652.24 €.

**Travaux de réhabilitation du collecteur eaux usées Rues du Docteur Laporte et Prunelé et route de Mortefontaine à Plailly :**

**Rapport annuel du Service assainissement 2022**  
**– SICTEUB Thève et Ysieux**

Envoyé en préfecture le 28/09/2023  
 Reçu en préfecture le 28/09/2023  
 Publié le 28/09/2023  
 ID : 095-200091924-20230928-2023\_047\_1-AU

Titulaires	Prestations	Montants HT
	Maîtrise d'œuvre, détection amiante et levé topographique, étude de sol, réalisations de sondages concessionnaires	103 769.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>103 769.00€</b>

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2022 pour cette opération s'élève à **30 513.36 € H.T**, soit **36 616.03 € T.T.C**, (dont 2 654.36 € HT en 2022 soit 3 185.23 € TTC).

**Tableau récapitulatif des subventions attendues**

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide
Agence de l'Eau	Subvention	75 439.00 €	50%	37 720.00 €
		<b>TOTAL</b>		<b>37 720.00 €</b>

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2022 sur cette opération est de **18 860.00 €** intégralement versé sur 2022.

**Travaux d'extension du collecteur eaux usées Route de Survilliers à Saint Witz :**

Titulaires	Prestations	Montants HT
	Maîtrise d'œuvre, détection amiante et levé topographique, étude de sol, réalisations de sondages concessionnaires	81 391.82 €
	<b>TOTAL</b>	<b>81 391.82 €</b>

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2021 pour cette opération s'élève à **67 291.72 € H.T**, soit **80 750.06 € T.T.C**, dont 34 444.47 € HT en 2022 soit 41 333.36 € TTC.

**Travaux de mise en séparatif de la commune de Coye La Forêt :**

Titulaires	Prestations	Montants HT
	Etude de faisabilité, détection amiante et levé topographique, étude de sol, réalisations de sondages concessionnaires	49 669.88 €
	<b>TOTAL</b>	<b>49 669.88 €</b>

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2022 pour cette opération s'élève à **20 717.68 € H.T**, soit **24 861.22 € T.T.C**, intégralement réglé sur 2022.

**Travaux du collecteur d'eaux usées Rue du Chef de Ville à Jaqny sous Bois:**

**Rapport annuel du Service assainissement  
– SICTEUB Thève et Ysieux**



Titulaires	Prestations	Montants HT
	Détection amiante et OPR	8 627.50 €
	<b>TOTAL</b>	<b>8 627.50 €</b>

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2022 pour cette opération s'élève à **8 627.50 € H.T**, soit **10 353.00 € T.T.C**, intégralement réglé sur 2022.

**Etudes et Travaux pour le raccordement de la commune de Lamorlaye**

Titulaires	Prestations	Montants HT
	Détection amiante et réseaux	17 760.00€
	<b>TOTAL</b>	<b>17 760.00 €</b>

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2022 pour cette opération s'élève à **6 315.00 € H.T**, soit **7 578.00 € T.T.C**, intégralement réglé sur 2022.

La commune de Lamorlaye participe à hauteur de 200 000.00 € pour l'étude du raccordement. Cette somme a été versée en 2022.

**Travaux sur le collecteur Rue des Panillers à Viarmes**

Titulaires	Prestations	Montants HT
	ITV	5 588.00€
	<b>TOTAL</b>	<b>5 588.00 €</b>

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2022 pour cette opération s'élève à **2 561.98 € H.T**, soit **3 074.38 € T.T.C**, intégralement réglé sur 2022.

La mise à jour des Schémas Directeurs d'Assainissement, lancée en 2019, se poursuit et sera finalisée en 2023.

**Schéma Directeur d'Assainissement des communes du Val d'Oise :**

Titulaires	Prestations	Montants HT
EGIS EAU	SDA	389 775.00 €
	Maîtrise d'œuvre et parutions	16 125.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>405 900.00 €</b>

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2022 pour cette prestation s'élève à **387 452.46€ H.T**, soit **464 942.95 € T.T.C** dont 95 601.46€ HT soit 114 721.75 € TTC réalisé sur 2022.



**Rapport annuel du Service assainissement 2022**  
**– SICTEUB Thève et Ysieux**

Envoyé en préfecture le 28/09/2023  
 Reçu en préfecture le 28/09/2023  
 Publié le 28/09/2023  
 ID : 095-200091924-20230928-2023\_047\_1-AU



**Tableau récapitulatif des subventions attendues**

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide
Agence de l'Eau	Subvention	414 565.00 €	80%	331 652.00€
<b>TOTAL</b>				<b>331 652.00€</b>

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2022 sur cette opération est de **247 114.00 €** dont 81 288.00 € versés en 2022.

**Schéma Directeur d'Assainissement des communes de l'Oise :**

Titulaires	Prestations	Montants HT
EGIS EAU	SDA	277 555.00 €
	Maîtrise d'œuvre, achat shape et parutions	50 850.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>328 405.00 €</b>

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2022 pour cette prestation s'élève à **299 186.53.00 € H.T**, soit **359 023.84 € T.T.C**, dont 84 166.53 € HT soit 100 999.84 € TTC réalisé sur 2022.

**Tableau récapitulatif des subventions attendues**

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide
Agence de l'Eau	Subvention	267 845.00 €	80%	214 276.00€
<b>TOTAL</b>				<b>214 276.00€</b>

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2022 sur cette opération est de **107 138.00 €**. Il n'y a eu aucun versement en 2022.

**Rapport annuel du Service assainissement  
– SICTEUB Thève et Ysieux**

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023

ID : 095-200091924-20230928-2023\_047\_1-AU



**Etude capacitaire du système d'assainissement de la station d'épuration :**

Titulaires	Prestations	Montants HT
SAFEGE	Etude	24 995.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>24 995.00 €</b>

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2022 pour cette prestation s'élève à **23 930.00 € H.T**, soit **28 716.00 € T.T.C** dont 11 080.00 € HT soit 13 296.00 € TTC réalisé sur 2022. Cette étude est intégralement soldée.

**Tableau récapitulatif des subventions attendues**

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide
Agence de l'Eau	Subvention	24 995.00 €	80%	19 996.00€
	<b>TOTAL</b>			<b>19 996.00€</b>

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2022 sur cette opération est de **19 144.00 €** dont 9 146.00 € en 2022. L'intégralité des subventions a été perçue.

**Etude réutilisation des eaux traitées de la station d'épuration d'Asnières sur Oise :**

Titulaires	Prestations	Montants HT
ECOFILAE	Etude	83 650.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>83 650.00 €</b>

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2022 pour cette prestation s'élève à **46 276.00 € H.T**, soit **55 531.20 € T.T.C** dont 12 816.00 € HT soit 15 379.20 € TTC réalisés sur 2022.

**Rapport annuel du Service assainissement 2022**  
**– SICTEUB Thève et Ysieux**

Envoyé en préfecture le 28/09/2023  
 Reçu en préfecture le 28/09/2023  
 Publié le 28/09/2023  
 ID : 095-200091924-20230928-2023\_047\_1-AU

**Tableau récapitulatif des subventions attendues**

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide
Conseil Départemental du Val d'Oise	Subvention	40 000.00 €	26%	10 400.00€
Agence de l'Eau	Subvention	83 650.00 €	80%	41 825.00€
<b>TOTAL</b>				<b>52 225.00€</b>

Le montant global des subventions perçues au 31 Décembre 2022 sur cette opération est de **42 159.60 €**. Il n'y a eu aucun versement en 2022.

**SIG**

Titulaires	Prestations	Montants HT
Cabinet Merlin	Maîtrise d'œuvre	47 879.00 €
EGIS	Relevés topographiques	128 125.00 €
1SPATIAL	Progiciel	187 910.43 €
<b>TOTAL</b>		<b>363 914.43 €</b>

Le montant des règlements effectués au 31 décembre 2022 pour cette prestation s'élève à **181 858.25 € H.T**, soit **218 229.90 € T.T.C** dont 61 640.30 € HT soit 73 968.36 € TTC réalisé sur 2022.

**Tableau récapitulatif des subventions attendues**

Financeurs	Type d'aide	Assiette	Taux	Montant Aide
Agence de l'Eau	Subvention	314 025	50%	157 013.00€
<b>TOTAL</b>				<b>157 013.00€</b>

Il n'y a eu aucun versement en 2022.

**III.5 Amortissement réalisés**

Le montant des amortissements liés aux installations s'est élevé en 2022 à la somme de 1 551 268.89€.

**III.6 Programmes pluriannuels de travaux**

Le programme pluriannuel est établi chaque année. Des commissions travaux, au nombre de trois, ont été définies par rapport à un découpage du territoire en trois secteurs.



- 1 - Val d'Oise Secteur Sud regroupant les communes de : Jagny sous-bois, Bellefontaine, Le Plessis-Luzarches, Fosses, Marly-la-Ville Survilliers Z.I de Saint-Witz et Lassy
- 2 - Val d'Oise Secteur Nord regroupant les communes de : Noisy sur Oise, Asnières sur Oise, Viarmes, Seugy Chaumontel, et Luzarches
- 3 - Oise regroupant les communes de Coye-la –Forêt, Orry-la-Ville, La Chapelle-en-Serval, Pontarmé, Thiers-sur-Thève, Plailly, et Mortefontaine.

Ces commissions sont chargées d'examiner les études préalables sur les différents projets de travaux communaux afin de faire des propositions de réponses adaptées et établir une proposition de programme de travaux. Ces commissions se réunissent pour recueillir les différents projets communaux sur chaque secteur et pour la présentation du programme pluriannuels de travaux des 3 commissions. Par ailleurs, le programme pluriannuel de travaux doit prendre en compte les opérations prioritaires inscrites dans les Schémas Directeur d'Assainissement et dans le contrat Eau et Climat en cours de validité signé avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie

## **IV ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU**

Le SICTEUB n'a pas mené d'actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau durant l'exercice 2022.

### **IV.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité [P207.0]**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,

Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, **417,78 €** ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0002 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2022.

## V COUT D'EXPLOITATION

A titre informatif, il est présenté en Annexe 6 un bilan financier des marchés d'entretien et d'exploitation des réseaux et poste, de travaux divers et d'exploitation de la station d'épuration pour l'année.

### Lexique

#### FILIERE EAU :

**EH** : l'Equivalent-Habitant est une unité conventionnelle qui représente le flux moyen de charge polluante, engendrée par habitant et par jour, dans un volume de 150 L d'eau usée, c'est-à-dire la production d'un habitant en un jour.

La directive européenne "eaux résiduaires urbaines" définit les charges suivantes pour un équivalent habitant :

- 60g/j en DBO<sub>5</sub>
- 90 g MES (matière en suspension),
- 135 g de DCO (demande chimique en oxygène),
- 10 g d'azote,
- 3,5 g de phosphore.

**MES** : les **Matières En Suspension** sont des particules solides très fines et généralement visibles à l'oeil nu. Elles caractérisent la *pollution non dissoute*.

**DBO<sub>5</sub>** : la **Demande Biochimique en Oxygène** à 5 jours représente la quantité de *pollution biodégradable*. Elle correspond à la quantité d'oxygène nécessaire, pendant 5 jours aux microorganismes contenus dans l'eau pour oxyder une partie des matières carbonées.

**DCO** : la **Demande Chimique en Oxygène** représente la quantité totale de *pollution oxydable*. Elle correspond à la quantité d'oxygène qu'il faut fournir pour oxyder les matières contenues dans l'effluent.

**La pollution azotée**: elle rassemble l'azote organique NTK, l'azote ammoniacal NH<sub>4</sub><sup>+</sup>, les nitrates NO<sub>3</sub> et les nitrites NO<sub>2</sub>. Elle s'exprime en azote global (NGL) : NGL = NTK + NO<sub>2</sub> + NO<sub>3</sub>

- **L'azote ammoniacal** Il résulte de la dégradation des matières organiques et provient essentiellement des rejets urbains. Il est toxique pour les organismes.
- **Les nitrates** Il représente le stade final de l'oxydation de l'azote. Naturellement présents dans le milieu, ils attestent d'une bonne auto-épuration et constituent une des sources nutritives des végétaux. Aujourd'hui, ils proviennent essentiellement des engrais agricoles et des rejets industriels. A forte dose, ils nuisent à l'équilibre écologique et à la santé des nourrissons.
- **Les nitrites** : Ils sont une forme passagère de la transformation de l'azote organique en nitrates. Ils sont présents à très faible concentration dans les effluents urbains et ils proviennent le plus souvent de l'industrie ou du lessivage des sols.

#### FILIERE BOUE :

**C/N** : rapport carbone organique/azote organique

**Rapport annuel du Service assainissement  
– SICTEUB Thève et Ysieux**

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023

ID : 095-200091924-20230928-2023\_047\_1-AU



**CaO** : oxyde de calcium

**K<sub>2</sub>O** : oxyde de potassium

**MgO** : Oxyde de magnésium

**P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>** : anhydride phosphorique

**PCB** : PolyChloroBiphényl

**HAP** : Hydrocarbure Aromatique Polycyclique





# Annexe 2 :

## Inventaire des « Points Noirs » du système de transport

### LISTE DES POINTS NOIRS 2023

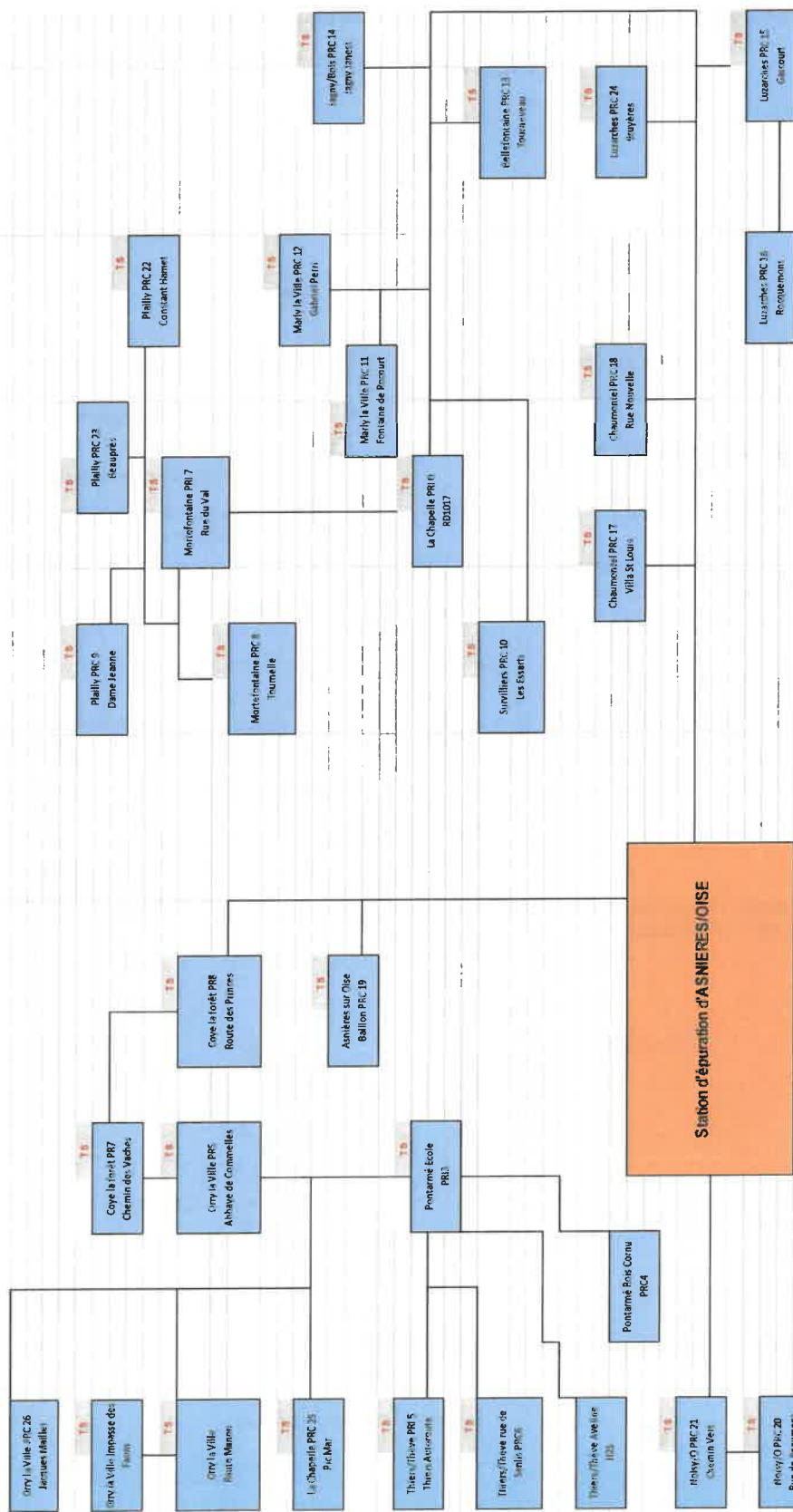
Commune	Codé	Réseau	Annexe	Classe	Collecteur	Diam	Structure	Fréquence	Type	Actions SCTEUS	Etat
<b>Type :</b> 1 Déviation et régularisation des milieux existants (structure, sans pertes, etc.) & problème H2S 2 Problème hydraulique (faible pente, anomalies structurelles, etc.) sans déviation 3 Problème d'accès au réseau - méconnaissance du positionnement des ouvrages											
Luzarches		Collecteur communal amont P16 Cascourt	Accès difficile et débordement réseaux	Diverses ECP / ECPM	Communal	200			3	Dégagement château gascourt à faire	Visite préalable abandonnée en 2023 à reprogrammer en 2024
Belfontaine Chaumontel	BEL1	A travers champs et bois	Temps recouvert Non visibles en surface	Accès difficile Localisation indéterminée	Interco	600	Débroussaillage et taille sur 3m	1 fois / an	3	Recherche et géolocalisation par satellite à poursuivre en	En cours
Survilliers	SUR1	crémaillère	Accès difficile et désordres structurels	Contre pente Accès difficile	Communal	200	Curage	1 fois / an	2		-
Astières-sur-Oise	ASM1	rue des Ajeux	Contre pente Accès difficile	Accès difficile Franchissement Transfo EDF	Communal	200	Curage	1 fois / 2 ans	3	Curage périodique	-
Chaumontel	CHA1	route de Paris (passage sous l'écluse)	Passage sous l'écluse Emplacement complexe	Accès difficile Localisation indéterminée	Communal	200	Curage	1 fois / 2 ans	3	Prévoir une géolocalisation des ouvrages en 2023	-
Montfontaine	MOR2	Collecteur à travers champs avec piquet et piquet	Temps recouvert Non visibles en surface	Parcelle Agricole exploitée	Communal	200	Curage	1 fois / 2 ans	3	Géolocalisation et inspection réalisée août 2021	-
Seugy	SEU1	collecteur parallèle au ru du pontceau	Inaccessibilité du collecteur, dégradations importantes, état structurel dégradé, temps recouvert	Accès difficile Localisation indéterminée ECP	Communal	200	localisation Curage ITV		3	ITV et géolocalisation complète des ouvrages en 2022 et 2023	En cours
Marly-la-Ville		Franchissement SNCF entre l'épave et le Potier	Galerie visitable	Accès difficile Fonctionnement hydraulique					3	Curage et ITV réalisés en 2022.	-
Saint-Witz	SAI1	la Pâpinière	Accès difficile	Le collecteur passe sous des noies d'eau à travers	Communal	200	Curage	Immédiat	3	Curage et ITV réalisés en 2022.	-
Fosses	FOS1	20 - rue Cognot (sous la voie ferrée)	Détection des supports métalliques Collecteur EU tombé dans le collecteur EP 1500	Accès difficile Sous les voies SNCF	Interco	300 400	Visite du réseau EP et diag. ouvrages réalisés en 2020.		3	Opération de réhabilitation à programmer	diag à planifier en 2024 pour constater la position du réseau EU
Survilliers		aval de barrière Marly jusqu'à Survilliers (amont)	Regards dégradés H2S		Interco	400/600				5 regard fortement dégradé réhabilitation + étude H2S SUR LE POSTE prior amont en 2023.	-
Fosses	FOS1	Place de la Liberté	Collecteur en grès dégradé, fissures, Engorgements fréquents	Contre pente, casse et dépôt de graisse	Communal	200	Curage	trimestrielle	2	Opération de réhabilitation à programmer	à planifier
Marly	MAR1	allée des chènes allée du petit Robinson - rue Roger Salengro (amont)	Siphon	Concessionnaires	Communal	300	Curage + pompage	1 fois / an	2	Fiches de suivi sur constats	Récurrent
Marly	MAR2	rue Serge Laventure	Siphon sur EU diamètre 200	Concessionnaires	Communal	200	Curage + pompage	1 fois / an	2	Fiches de suivi sur constats	Récurrent
Marly	MAR6	rue Serge Laventure	Siphon sur EU diamètre 200 Débordements fréquents en temps de pluie	Concessionnaires	Communal	200	Curage + pompage	1 fois / an	2		-
Survilliers	SUR3	rue de la Gare	Siphon sur EU diamètre 300 Siphon sur EU diamètre 150	Obstacle concessionnaires	Communal	300	Curage + pompage	1 fois / an	2		-
Marly	MAR7	rue Victor Hugo	Débordements fréquents en temps de pluie	Concessionnaires (EP)	Communal	150	Curage + pompage	1 fois / an	1	Fiches de suivi sur constats	Récurrent
Marly	MAR8	rue Victor Hugo	Siphon sur EU diamètre 150 Débordements fréquents en temps de pluie	Concessionnaires (EP)	Communal	150	Curage + pompage	1 fois / an	1	Fiches de suivi sur constats	Récurrent
Thiers sur Thève	TH1	rue Aveline	Absence de pente	Rejet en aval de la chute du collecteur d'égouts	Communal	200	Curage	1 fois / an	2	Pente acceptée suite aux travaux du collecteur de la Vallée de la Thève phase 3A. DICI 2026 le profil hydraulique d'une partie de la Rue Aveline sera reprofilée.	-
Fosses	FOS3	Avenue du Large - Square du Koeu Tléf	Grasse, Mise en charge, débordements	Obstruction, Ignorée	Communal		Curage	1 fois / an	2		-
Fosses	FOS4	Square Robinson Crusoe	Grasse, Mise en charge, débordements	Obstruction, Ignorée	Communal		Curage	1 fois / an	2	3 opérations de réhabilitation ponctuelles sur travaux divers en 2022 (2 casses)	-
Plailly	PLA1	rue de Paris - rue du Docteur Laporte et route de Montfontaine	Débordement EU lors de fortes pluies	Faible capacité du collecteur EU et ECPM	Communal	150	Curage	1 fois / an	1	1ère tranche (Rte de Montfontaine, Laporte, Fosses) réhabilitée en 2023/2024 2ème tranche (Rte de Paris/Grosfils) prévue à	-
Viermes	VIA 1	Rue du Montcal (entre gare et noulette)	Absence de pente mauvais écoulement	Contre pente, casse et dépôt de graisse	Communal	200	Curage + visites de contrôle	1 fois / an	1		-
Chaumontel	CHA2	Route de Paris - Rue Nouvelle (Intervention depuis les champs)	Inaccessibilité du collecteur, mise en charge, débordements	Obstruction, Ignorée	Communal	200	Curage	1 fois / an	1		-
Survilliers	SUR5	Rue des Grand Prés - Rue du Gou (collecteur sous l'écluse)	Grasse, Mise en charge, débordements	Obstruction, Ignorée	Communal	200	Curage	1 fois / an	1		ITV à planifier en 2024 sous l'école
Survilliers	SUR4	rue Mermoz / raccordement Step	Mise en charge répétitives, débordement EU	présence d'une contre pente	Communal	200	Curage + pompage	1 fois / an	1		-
Pontarmé	PON1	D1017 (Joué du lavoir)	Siphon sur EU diamètre 200 Réduction de diamètre de 200 mm en 150 mm	Traversée de la Thève	Communal	200	Curage + pompage	1 fois / 2 ans	3	impossible de faire selon SUEZ - à vérifier sur site	-
Luzarches	LIZ2	rue des Gailliers	Franchissement de concessionnaires	Franchissement concessionnaires	Communal	200	Curage	1 fois / 2 ans	2		réalisée en 2022 - à étu
Luzarches	LIZ1	boulevard de la Fraternité	Franchissement de concessionnaires par réduction de diamètre (3 d'iam 300 mm à 200 mm)	Franchissement concessionnaires	Communal	200	Curage	1 fois / 2 ans	2	Réhabilitation 2020 2021	-
Fosses	FOS 2	rue des Dames	Contre pente très importante	Ignorée	Communal	150	Curage	1 fois / 2 ans	2		-
Marly	MAR4	chemin de la Sablonnière	Regards principaux bagnes sur collecteur sous l'écluse	Agrandissement du terrain de sport	Communal	200	Curage	1 fois / 2 ans	2		-
Marly	MAR5	rue Roger Salengro	Raccordement d'un collecteur communal sur colotte	Ignorée	Communal	200	Curage	1 fois / 2 ans	2		-
La Chapelle en Serval	LAC2	Boulevard de la Florette	Obstructions régulières, mise en charge	Faible pente : pas d'autocurage	Communal	200	Curage	1 fois / 2 ans	2		1 intervention en 2022 (radine)
Astières-sur-Oise / Viermes	ASN2	docteur Derlines (système terrains privés) - Intermession Paul Delacoste (passage)	Débordements fréquents en temps de pluie	ECPM + Interruption débit fort / débit faible	Communal	300	Curage	1 fois / 2 ans	1		-
Luzarches	LIZ1	Nidépense Ile de France	Mise en charge, débordements	Faible pente, contre-pente, ECPM	Communal	150	Curage	1 fois / 2 ans	1	ITV réalisée fin 2018	Réhabilitation du collecteur à venir en 2024/2025
Marly	MAR3	avenue Henri Barbusse	Présence H2S très fortes dégradation des regards	Temps de séjour des effluents	Interco	450	Envisager réhabilitation des regards par l'interieur		1	Réflexion sur la gestion de l'H2S - Test de résine sur un autre regard en 2023. Si pertence à étudier sur Marly la Ville	En réflexion
Pontarmé	PON2	D2017	Plaintes récurrentes des riverains pour temps bryants routière depuis réfection et repiquetage chaussée	Temps bryants lors du passage de la chaudière routière depuis réfection et repiquetage chaussée	Communal	300	MLTIPLES			Remplacement des temps pour des plaques en béton Murs les interventions pour remplacement joints caoutchouc	Remplacement des temps pour des plaques en béton Murs les interventions pour remplacement joints caoutchouc





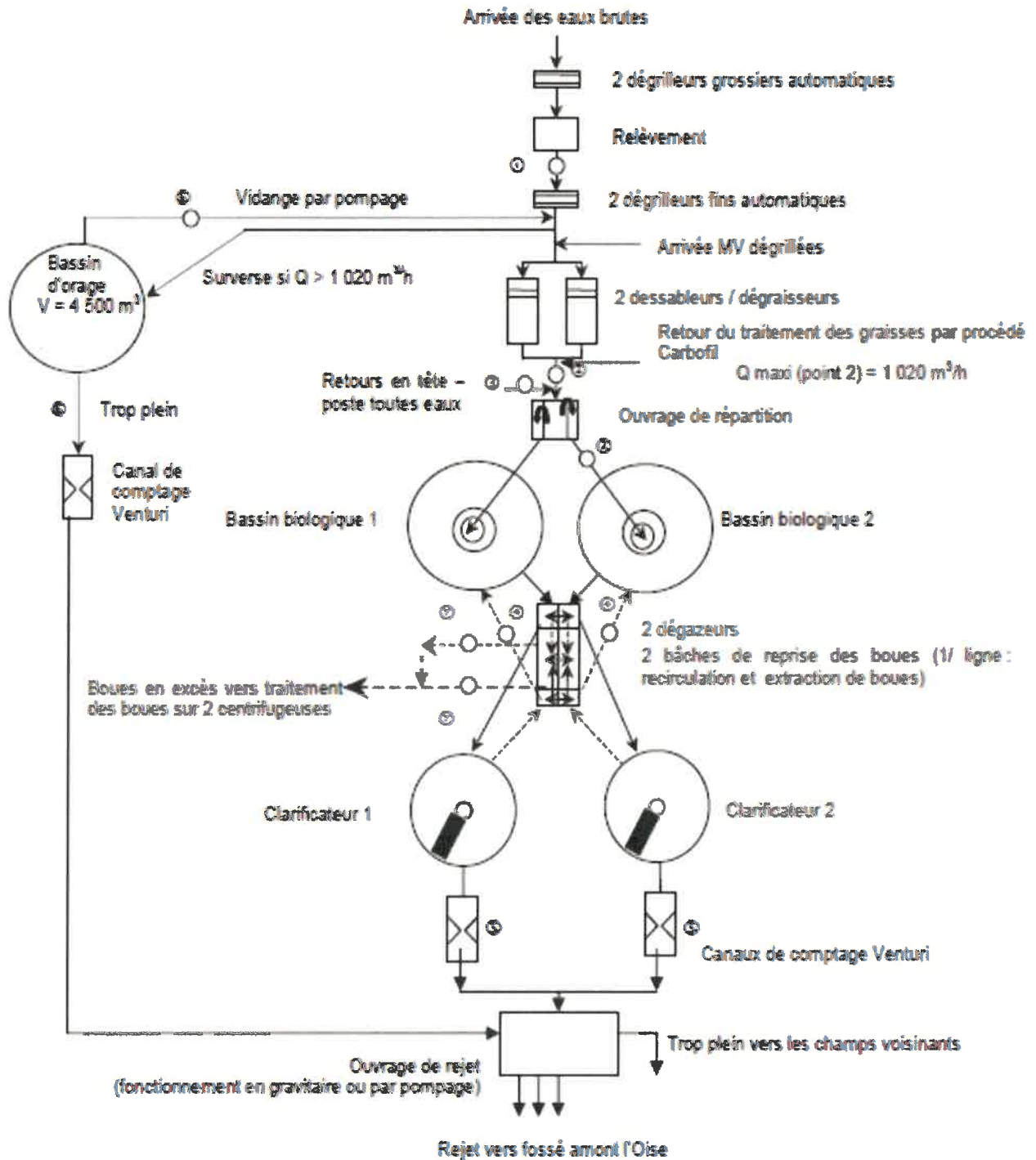
# Annexe 3 :

## Synoptique des postes de relevage du SICTEUB



## Annexe 4 :

### *Synoptique de la station de traitement des eaux usées d'Asnières-sur-Oise*



# Annexe 5

## Résultats des analyses des boues d'épuration centrifugées

### RESULTATS DES ANALYSES DE BOUES DE LA STATION D'EPURATION D'ASNIERES SUR OISE 2022

#### Résultats d'analyses du produit ; valeur agronomique

Semaine prélèvement	Lot	Échantillon brut					Échantillon sec									
		pH eau	Hum.	M.S.	C/INTK	C orga.	M.O.	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> total	K <sub>2</sub> O total	MgO	CaO	Na <sub>2</sub> O	NTK	NH <sub>4</sub>	No <sub>3</sub> G	
		% M.S					0'kg MS									
S 1 à 6	L/X00939/22/001	6,7	80,9	19,1	4,3	38,5	76,9	98,10	9,80	12,10	48,30	1,10	89,50	13,000	76,400	
S 7 à 12	L/X00939/22/001	6,4	80,5	19,5	4,9	39,0	78,0	74,90	10,30	8,20	40,20	1,10	80,00	5,27	74,90	
S 13 à 17	L/X00939/22/001	7,7	99,5	0,5	5,6	33,5	66,9	59,20	15,90	13,00	73,80	37,60	60,00	27,40	60,00	
S 18 à 22	L/X00939/22/002	6,3	81,7	18,3	4,7	37,4	74,7	92,20	10,00	11,00	49,20	1,20	79,80	18,70	61,20	
S 23 à 27	L/X00939/22/002	6,3	79,5	20,5	5,4	40,1	80,2	74,40	10,00	8,70	38,50	1,10	74,60	6,43	68,30	
S 28 à 32	L/X00939/22/002	6,4	79,9	20,1	5,0	40,2	80,4	69,90	9,60	8,20	37,00	1,10	80,10	7,38	72,60	
S 33 à 37	L/X00939/22/003	6,6	80,6	19,4	5,0	39,1	78,2	80,50	10,30	11,20	39,20	1,10	78,40	3,99	74,20	
S 38 à 42	L/X00939/22/003	7,7	80,1	19,9	5,3	40,6	81,1	64,80	9,90	7,80	35,10	1,20	76,40	1,33	74,90	
S 43 à 47	L/X00939/22/004	6,3	80,6	19,4	4,7	40,4	80,7	69,70	9,40	8,60	38,60	0,99	86,10	9,54	76,80	
S 48 à 52	L/X00939/22/004	6,2	80,9	19,1	4,7	40,2	80,3	76,10	10,00	11,00	38,20	1,10	85,30	9,45	75,90	
	Moyenne	6,7	82,4	17,6		38,9	77,7	76,0	10,5	10,0	43,8	4,8	79,0	10,2	71,5	
	Valeurs max	7,7	99,5	20,5		40,6	81,1	98,1	15,9	13,0	73,8	37,6	89,5	27,4	76,8	
	Valeurs min	6,2	79,5	0,5		33,5	66,9	59,2	9,4	7,8	35,1	1,0	60,0	1,3	60,0	

## Résultats d'analyses du produit ; oligos éléments

Semaine prélèvement	Lot	B	Co	Cu	Fe	Mn	Mo	Zn
		mg/kg MS						
S 1 à 6	L/X00939/22/001	25,8	2,8 0	256	16600	80,5	5,00	545
S 7 à 12	L/X00939/22/001	21,90	2,7 0	240,0	17700	73,2	4,30	568,0
S 13 à 17	L/X00939/22/001	50,30	3,0 0	268,0	17400	94,1	5,20	596,0
S 18 à 22	L/X00939/22/002	37,00	3,3 0	286,0	18100	70,1	5,00	612,0
S 23 à 27	L/X00939/22/002	35,40	2,5 0	258,0	12700	60,1	4,60	547,0
S 28 à 32	L/X00939/22/002	33,90			12000	56,8		
S 33 à 37	L/X00939/22/003	32,90	2,4 0	238,0	12200	65,5	4,20	487,0
S 38 à 42	L/X00939/22/003	29,60	2,5 0	247,0	10800	59,1	4,10	495,0
S 43 à 47	L/X00939/22/004	24,50	2,2 0	229,0	9300	61,7	4,10	526,0
S 48 à 52	L/X00939/22/004	24,70	2,3 0	234,0	9300	63,7	4,10	546,0
	<b>Moyenne</b>	<b>31,60</b>	<b>2,63</b>	<b>250,67</b>	<b>13610,00</b>	<b>68,48</b>	<b>4,51</b>	<b>546,89</b>
	<b>Valeurs max</b>	<b>50,30</b>	<b>3,30</b>	<b>286,00</b>	<b>18100,00</b>	<b>94,10</b>	<b>5,20</b>	<b>612,00</b>
	<b>Valeurs min</b>	<b>21,90</b>	<b>2,20</b>	<b>229,00</b>	<b>9300,00</b>	<b>56,80</b>	<b>4,10</b>	<b>487,00</b>

## Résultats d'analyses du produit : Eléments traces métalliques

Valeur	Cd	Cr	Cu	Hg	Ni	Pb	Zn	Cr+Cu+Ni+Zn
limite	mg/kg MS							
	10	1000	1000	10	200	800	3000	4000

Semaine prélèvement	Lot	Cd	Cr	Cu	Hg	Ni	Pb	Zn	Cr+Cu+Ni+Zn
		mg/kg MS							
S 1 à 6	LX00939/22/001	0,660	33,9	256	0,34	14,9	16,6	545	850
S 7 à 12	LX00939/22/001	0,510	29,7	240	0,26	15,6	16,1	568	853
S 13 à 17	LX00939/22/001	1,100	75,2	268	0,28	20,3	18,4	596	960
S 18 à 22	LX00939/22/002	0,670	36,7	286	0,52	18	21,3	612	953
S 23 à 27	LX00939/22/002	0,660	32,7	258	0,49	14,7	17,7	547	852
S 33 à 37	LX00939/22/003	0,610	28,9	238	0,49	13,4	15,2	487	767
S 38 à 42	LX00939/22/003	0,680	26,9	247	0,42	14	15,8	495	783
S 43 à 47	LX00939/22/004	0,630	26,8	229	0,40	12,8	14,7	526	795
S 48 à 52	LX00939/22/004	0,590	27,4	234	0,45	13,1	14,9	546	821
	Moyenne	0,68	35,36	250,67	0,41	15,20	16,74	546,89	848,22
	Valeurs max	1,10	75,20	286,00	0,52	20,30	21,30	612,00	960,00
	Valeurs min	0,51	26,80	229,00	0,26	12,80	14,70	487,00	767,00

## Résultats d'analyses du produit : Micropolluants organiques

Valeur	Fluoranthène	Benzofluoran- thène	Benzopy-rène	Total des 7 PCB
limite	5	2,5	2,0	0,8
	mg/kg MS			

Semaine prélèvement	Lot	Fluoranthène	Benzofluoran- thène	Benzopy-rène	Total des 7 PCB	Congénères 28							
						28	52	101	118	138	180		
S 1 à 17	L/X00939/22/001	0,141	0,106	0,096	<0,070	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010
S 18 à 32	L/X00939/22/002	0,146	0,063	0,065	<0,070	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010
S 33 à 42	L/X00939/22/003	0,075	0,064	0,024	<0,070	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010
S 43 à 52	L/X00939/22/004	0,163	0,101	0,049	<0,070	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010	<0,010
	Moyenne	0,131	0,084	0,059									
	Valeurs max	0,163	0,106	0,096									
	Valeurs min	0,075	0,063	0,024									

## Annexe 6 :

### *Bilans financiers du Marché de Travaux Divers et du Marché d'Exploitation du Système d'Assainissement*

#### **Marché d'exploitation – Partie Postes et Réseaux :**

<i>SICTEUB DE LA THEVE ET DE L'YSIEUX MARCHE D'EXPLOITATION DU SYSTEME D'ASSAINISEMENT EAUX USEES</i>				
<i>PARTIE POSTES ET RESEAUX (2022 - 2025)</i>				
<i>BILAN FINANCIER ANNEE 2022 (du 1 er Janvier 2022 au 31 décembre 2025)</i>				
<i>Postes et Réseaux GLOBAL</i>				
Montant du marché 2022 (postes et réseaux hors actualisation)		738 475 €		
Un douzième du marché		61 540 €		
Montant disponible du 01/01/2022 au 31/12/ 2022		738 475 €		
	Montant Constat	Reste Total	Cumul déboursé	Reste mensuel
<b>Constat n°1 de Janvier 2022</b>	<b>47 102,44 €</b>	691 372	47 102	62 852
<b>Constat n°2 de Février 2022</b>	<b>40 363,84 €</b>	651 009	87 466	65 101
<b>Constat n°3 de Mars 2022</b>	<b>41 037,99 €</b>	609 971	128 504	67 775
<b>Constat n°4 d'Avril 2022</b>	<b>47 236,49 €</b>	562 734	175 741	70 342
<b>Constat n°5 de Mai 2022</b>	<b>55 508,22 €</b>	507 226	231 249	72 461
<b>Constat n°6 de Juin 2022</b>	<b>76 561,01 €</b>	430 665	307 810	71 777
<b>Constat n°7 de Juillet 2022</b>	<b>65 454,96 €</b>	365 210	373 265	73 042
<b>Constat n°8 d'Aout 2022</b>	<b>70 090,89 €</b>	295 119	443 356	73 780
<b>Constat n°9 de Septembre 2022</b>	<b>61 273,49 €</b>	233 845	504 629	77 948
<b>Constat n°10 d'Octobre 2022</b>	<b>42 595,87 €</b>	191 250	547 225	95 625
<b>Constat n°11 de Novembre 2022</b>	<b>39 262,03 €</b>	151 988	586 487	151 988
<b>Constat n°12 de Décembre 2022</b>	<b>88 882,85 €</b>	63 105	675 370	63 105
		<b>63 105</b>		<b>63 105</b>

## Bilan Travaux Divers 2022

Date	Désignation des travaux	Montant (euros HT)	Commune
05-janv.	Reprise scellement tampon sur regard de visite	1 307,99 €	VIARMES
12-janv.	Débroussaillage, recherche et mise à niveau tampon	4 762,60 €	MARLY LA VILLE
24-janv.	Reprise scellement 1 tampon sur regard de visite + potelets	3 793,20 €	MARLY LA VILLE
25-janv.	Reprise scellement 2 tampons sur regard de visite + potelets	6 234,30 €	SURVILLIERS
28-janv.	Réhabilitation d'un regard de façade eaux usées sous trottoir	3 665,47 €	PONTARME
10-févr.	Création longrine pour futur portail Bassin d'Orage	19 111,16 €	COYE LA FORET
16-févr.	Intervention pour mise en sécurité sur tampons arrachés - POUR REGUL	540,00 €	SURVILLIERS
16-févr.	Création d'un branchement particulier + regard de visite pour raccordement - POUR REGUL	11 774,38 €	THIERS SUR THEVE
16-févr.	Déplacement de deux regards de façade sur branchements - POUR REGUL	11 368,74 €	THIERS SUR THEVE
16-févr.	Réhabilitation d'un branchement particulier eaux usées	6 833,43 €	LA CHAPELLE EN SERVAL
18-févr.	Création cunette dans regard de visite existant	1 252,75 €	SURVILLIERS
16-févr.	Remplacement 2 tampons sur regards de façade eaux usées	1 689,85 €	FOSES
16-févr.	Suppression d'une ancienne chasse AEP Hors Service	10 476,64 €	FOSES
16-févr.	Reprise affaissement sur regard de façade	1 052,07 €	FOSES
18-févr.	Reprise d'un affaissement sur tranchée d'assainissement	27 425,82 €	LASSY
14-mars	Débroussaillage et recherche de regards	8 271,40 €	SAINT WITZ
14-mars	Mise à niveau de 3 tampons + création d'un RV	26 876,44 €	SAINT WITZ
14-mars	Débroussaillage et recherche de regards	2 429,50 €	SAINT WITZ
01-avr.	Mise à niveau d'un tampon sur regard de visite EU sous espace vert	3 799,98 €	FOSES
06-avr.	Remplacement d'un panneau de clôture rigide - POUR REGUL	729,25 €	ASNIERES SUR OISE
06-avr.	Reprise d'un renformi avec affaissement sur regard de façade - POUR REGUL	1 483,57 €	LASSY
06-avr.	Reprise divers sols (evergreen + allée béton) - POUR REGUL	2 353,86 €	ASNIERES SUR OISE
06-avr.	Reprise 15 tampons sur regards de façade - POUR REGUL	6 991,05 €	FOSES
21-avr.	Mise à disposition d'une équipe pour aiguillage de fourreaux et passage gaine	2 407,00 €	ASNIERES SUR OISE
14-avr.	Reprise BBEU existant	3 023,56 €	PLAILLY
22-avr.	Reprise d'un regard de contrôle effondré dans cour commune	10 530,89 €	CHAUMONTEL
22-avr.	Réparation collecteurs EU/EP pour suppression pollution	6 737,80 €	COYE LA FORET
22-avr.	Réhabilitation d'un regard de visite eaux usées	11 565,33 €	FOSES
26-avr.	Réhabilitation d'un branchement particulier eaux usées	4 752,94 €	CHAUMONTEL
02-mai	Réhabilitation d'un branchement particulier eaux usées sous trottoir	4 773,88 €	CHAUMONTEL
03-mai	Remplacement d'un tampon sur regard de visite eaux usées - URGENTE	2 873,70 €	FOSES
05-mai	Livraison 11 tampons chantier Fontaine d'Amour	5 415,30 €	VIARMES



Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023



ID : 095-200091924-20230928-2023\_047\_1-AU

05-mai	Remplacement d'un tampon sur regard de visite sous chaussée - POUR REGUL	1 458,05 €	COYE LA FORET
04-mai	Modification de la canalisation de trop-plein du poste PRC Plailly Beaupré	2 523,80 €	PLAILLY
10-mai	Réhabilitation regard de façade (cunette défectueuse)	1 404,90 €	ORRY LA VILLE
10-mai	Réhabilitation d'un branchement particulier sous rue pavée	5 960,76 €	LUZARCHES
12-mai	Remplacement d'un tampon de regard de visite sous chaussée	2 004,60 €	ASNIERES SUR OISE
12-mai	Reprise scellement et enrobés d'un regard de façade sous trottoir	1 889,20 €	ASNIERES SUR OISE
16-mai	Réparation d'un collecteur sous chaussée - fissure complexe	9 855,32 €	LUZARCHES
19-mai	Reprise scellement et remplacement d'un tampon sur regard de visite sous chaussée	0,00 €	LUZARCHES
24-mai	Reprise d'un tampon sur regard de façade sous trottoir effondré - URGENTE	3 214,93 €	ORRY LA VILLE
25-mai	Régularisation demande 22-018	434,10 €	SAINT WITZ
25-mai	Reprise d'un regard de façade et une partie d'une antenne eaux usées sous trottoir	4 665,04 €	FOSES
02-juin	Livraison de 3 tampons chantier FILLOUX	1 654,65 €	LUZARCHES
02-juin	Reprise de 3 branchements particuliers d'eaux usées	37 028,14 €	LA CHAPELLE EN SERVAL
03-juin	Reprise d'un tampon sur regard de façade sous trottoir - URGENTE	1 267,00 €	CHAUMONTEL
16-juin	Réalisation de 2 sondages sur concessionnaires sous chaussée - URGENTE	13 709,88 €	VIARMES
20-juin	Réparation d'un collecteur à deux endroits - effondrements - URGENTE	10 014,63 €	FOSES
20-juin	Reprise scellement et remplacement d'un tampon sur regard de visite sous chaussée	2 004,60 €	LA CHAPELLE EN SERVAL
28-juin	Reprise scellement et remplacement de deux tampons sur regard de visite dans les pré	3 660,27 €	THIERS SUR THEVE
29-juin	Remplacement d'un tampon sur regard de façade eaux usées sous chaussée	1 917,53 €	MARLY LA VILLE
29-juin	Réhabilitation de deux regards de visite eaux usées - URGENTE	13 008,52 €	FOSES
29-juin	Livraison de 3 tampons chantier FILLOUX	1 654,65 €	CHAUMONTEL
01-juil.	Réfection en enrobés rouge autour d'un tampon d'un regard de façade eaux usées sous trottoir	933,55 €	VIARMES
04-juil.	Reprise scellement et enrobés d'un regard de façade sous trottoir - URGENTE	933,55 €	VIARMES
05-juil.	Reprise scellement et remplacement d'un tampon sur regard de façade sous chaussée - URGENTE	2 053,75 €	FOSES
06-juil.	Réhabilitation d'un regard de façade eaux usées sous trottoir	1 032,70 €	ORRY LA VILLE
08-juil.	Pose de deux fourreaux PVC poste PRI RD317 "PRIO"	2 972,88 €	LA CHAPELLE EN SERVAL
12-juil.	Réparation d'un collecteur eaux usées sous chaussée - effondrement - URGENTE	9 147,30 €	FOSES
20-juil.	Remplacement d'un tampon de regard de visite non accessible sous chemin	2 084,12 €	PONTARME

21-juil.	Remplacement de 4 tampons sur regard de visite sous accotement	<b>6 804,39 €</b>	OISE
25-juil.	Mise à disposition d'une équipe pour déménagement bureau et matériel pour la fête de l'eau	<b>6 351,80 €</b>	ASNIERES SUR OISE
26-juil.	Suppression ancienne chasse AEP Hors Service	<b>5 671,92 €</b>	FOSES
27-juil.	Réhabilitation d'un regard de façade eaux usées sous trottoir	<b>4 345,67 €</b>	COYE LA FORET
01-sept.	Réhabilitation d'un regard de façade eaux usées sous trottoir	<b>3 022,60 €</b>	THIERS SUR THEVE
01-sept.	Réhabilitation d'un regard de façade eaux usées sous trottoir	<b>3 201,50 €</b>	MARLY LA VILLE
02-sept.	Reprise d'un affaissement de chaussée à l'aplomb d'un réseau d'eaux usées - URGENTE	<b>1 752,74 €</b>	SEUGY
22-août	Mise à disposition d'une équipe de deux personnes pour déménagement des bungalows sur la station d'Asnières sur Oise	<b>6 397,60 €</b>	ASNIERES SUR OISE
22-août	Réfection de chaussée sur tranchée d'assainissement plus remplacement de 3 tampons	<b>28 733,51 €</b>	VIARMES
09-sept.	Reprise scellement et remplacement tampon sous trottoir - URGENTE	<b>933,55 €</b>	VIARMES
22-sept.	Reprise scellement et remplacement sous chaussée - URGENTE	<b>3 657,73 €</b>	SURVILLIERS
26-sept.	Réparation d'un collecteur d'eaux usées sous chaussée - URGENTE	<b>5 030,05 €</b>	LA CHAPELLE EN SERVAL
06-oct.	Fourniture 3 tampons logotés SICTEUB	<b>2 640,00 €</b>	ASNIERES SUR OISE
11-oct.	Réparation d'un collecteur d'eaux usées sous chaussée	<b>9 673,46 €</b>	ORRY LA VILLE
11-oct.	Réhabilitation d'un regard de visite eaux usées sous chemin - URGENTE	<b>2 631,72 €</b>	SURVILLIERS
18-oct.	Remise à niveau de 2 tampons de regards de visite EU sous chaussée	<b>6 599,09 €</b>	LA CHAPELLE EN SERVAL
25-oct.	Mise à niveau d'un tampon de regard EU sous chaussée	<b>3 846,80 €</b>	ORRY LA VILLE
07-nov.	Livraison de 2 tampons logotés SICTEUB chantier FILLOUX	<b>842,40 €</b>	CHAUMONTEL
07-nov.	Remplacement de 2 tampons logotés SICTEUB	<b>3 110,49 €</b>	VIARMES
07-nov.	Réhabilitation de deux branchements d'eaux usées	<b>17 025,09 €</b>	VIARMES
15-nov.	Remplacement d'un tampon d'un regard EU sous chaussée - URGENTE	<b>951,39 €</b>	MARLY LA VILLE
28-nov.	Remplacement d'un regard de façade eaux usées sous trottoir - URGENTE	<b>3 321,57 €</b>	ORRY LA VILLE
29-nov.	Remplacement de 2 tampons de regards de visite eaux usées sous chaussée	<b>3 683,54 €</b>	MORTEFONTAINE
29-nov.	Reprise scellement et enrobés autour de 5 regards de visite EU sous chaussée	<b>5 901,18 €</b>	MORTEFONTAINE
29-nov.	Abattage de 4 arbres dans l'enceinte du poste PRI7	<b>7 990,80 €</b>	MORTEFONTAINE
01-déc.	Réhabilitation d'un regard de façade eaux usées sous chaussée	<b>3 567,41 €</b>	VIARMES
08-déc.	Remplacement d'un tampon d'un regard EU en domaine privé	<b>1 808,45 €</b>	FOSES
08-déc.	Remplacement de 2 tampons de regards de visite eaux usées sous chaussée	<b>3 683,54 €</b>	FOSES
19-déc.	Reprise d'une chute accompagnée dans un regard de visite eaux usées sous chaussée	<b>1 529,95 €</b>	COYE LA FORET

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023

Berger  
Levrault

ID : 095-200091924-20230928-2023\_047\_1-AU

19-déc.	Réhabilitation par l'intérieur d'un regard de façade eaux usées sous trottoir	879,05 €	VIARIMES
	<b>Total Travaux Divers 2022 :</b>	<b>510 381,26 €</b>	

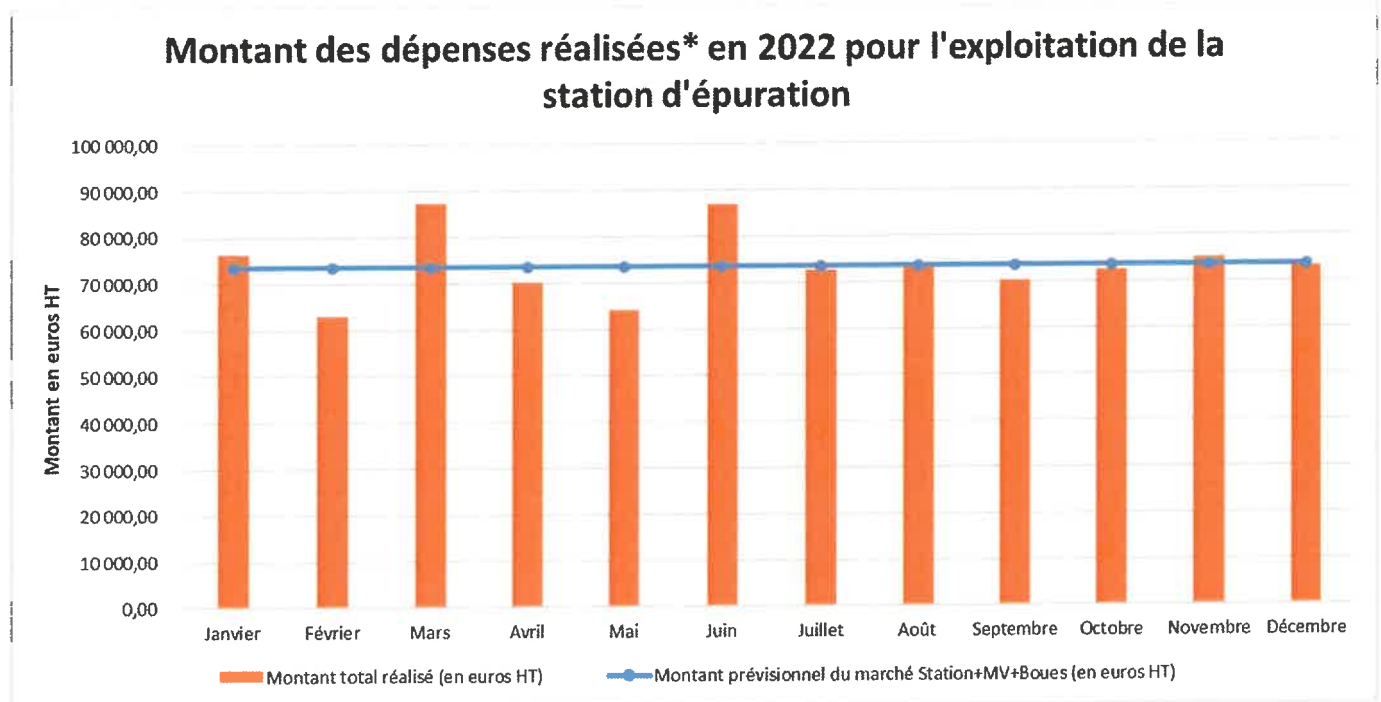
**Marché d'exploitation du système d'assainissement collectif**

Ces prix rémunèrent l'ensemble des prestations communes à l'ensemble des volets du marché.

<b>Volet Exploitation de la Station d'épuration d'Asnières sur Oise</b>				
<b>Montant (en € HT)</b>				
Mois	Montant prévisionnel du marché Station+MV+Boues (en euros HT)	Montant réalisé partie station et MV(en euros HT)	Montant réalisé partie boues (en euros HT)	Montant total réalisé (en euros HT)
Janvier	73 611,71	48 066,31	28 435,14	76 501,45
Février	73 611,71	46 062,76	16 855,59	62 918,35
Mars	73 611,71	46 648,00	40 762,69	87 410,69
Avril	73 611,71	48 664,07	21 529,78	70 193,85
Mai	73 611,71	48 134,00	15 905,34	64 039,34
Juin	73 611,71	47 648,19	39 212,12	86 860,31
Juillet	73 611,71	47 725,58	24 878,13	72 603,71
Août	73 611,71	46 791,85	26 669,47	73 461,32
Septembre	73 611,71	47 353,75	22 743,28	70 097,03
Octobre	73 611,71	48 448,83	23 995,30	72 444,13
Novembre	73 611,71	47 316,84	27 767,40	75 084,24
Décembre	73 611,71	47 170,99	25 941,00	73 111,99
<b>Année 2022</b>	<b>736 117,10</b>	<b>475 902,10</b>	<b>269 404,51</b>	<b>745 306,61</b>

<b>Coûts généraux 2022</b>				
<b>Montant (en € HT)</b>				
Mois	Prévisionnel du marché	Réalisé	Actualisation ("Réalisé" x Kpg)	Total
Janvier	Ancien marché	-	-	-
Février	41 169,23	41 152,76	111,11	41 263,87
Mars	41 169,23	41 152,76	539,10	41 691,86
Avril	41 169,23	41 152,77	559,68	41 712,44
Mai	41 169,23	41 152,76	942,40	42 095,16
Juin	41 169,23	41 152,76	987,67	42 140,43
Juillet	41 169,23	41 152,76	938,28	42 091,04
Août	41 169,23	41 152,76	1 094,66	42 247,43
Septembre	41 169,23	41 152,76	1 230,47	42 383,23
Octobre	41 169,23	41 152,76	1 477,38	42 630,15
Novembre	41 169,23	41 152,76	1 530,88	42 683,64
Décembre	41 169,23	41 152,76	1 428,00	42 580,76
<b>Année 2022</b>	<b>411 692,29</b>	<b>411 527,61</b>	<b>10 728,52</b>	<b>463 520,01</b>

Les prix donnés dans ce tableau comprennent l'actualisation mensuelle  
l'actualisation des prix du marché, les prix datant de 2022.



\* actualisation comprise

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023



ID : 095-200091924-20230928-2023\_047\_1-AU

# SICTEUB DE LA THEVE ET DE L'YSIEUX 2020

assainissement collectif

## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif**

**Exercice 2022**

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales  
ID : 095-200091924-20230928-2023\_047\_1-AU  
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs  
peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT



## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Volumes facturés.....	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents .....	8
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	8
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	9
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	10
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	11
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	11
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	11
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	12
2.1.	Modalités de tarification .....	12
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	14
2.3.	Recettes.....	15
3.	Indicateurs de performance .....	16
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux .....	16
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	18
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	18
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	19
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	19
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	21
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2) .....	25
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) .....	22
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	22
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	27
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) .....	23
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) .....	24
3.14.	Taux de réclamations (P258.1) .....	29
4.	Financement des investissements.....	26
4.1.	Montants financiers.....	26
4.2.	Etat de la dette du service .....	26
4.3.	Amortissements .....	26
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	26
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	26
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	27
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) .....	27
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	27
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	28

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SICTEUB DE LA THEVE ET DE L'YSIEUX 2020
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Asnières-sur-Oise, Bellefontaine, Chaumontel, Coye-la-Forêt, Fosses, Jagny-sous-Bois, La Chapelle-en-Serval, Lassy, Le Plessis-Luzarches, Luzarches, Marly-la-Ville, Mortefontaine, Noisy-sur-Oise, Orry-la-Ville, Plailly, Pontarmé, Saint-Witz, Seugy, Survilliers, Thiers-sur-Thève, Viarmes
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation\* : .....  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : .....  Non

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en \_\_\_\_\_

\* Approbation en assemblée délibérante

### 1.3. Estimation de la population desservie (D2013)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 56 184 habitants au 31/12/2022 (56 184 au 31/12/2021).

### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 21 597 abonnés au 31/12/2022 (19 413 au 31/12/2021).

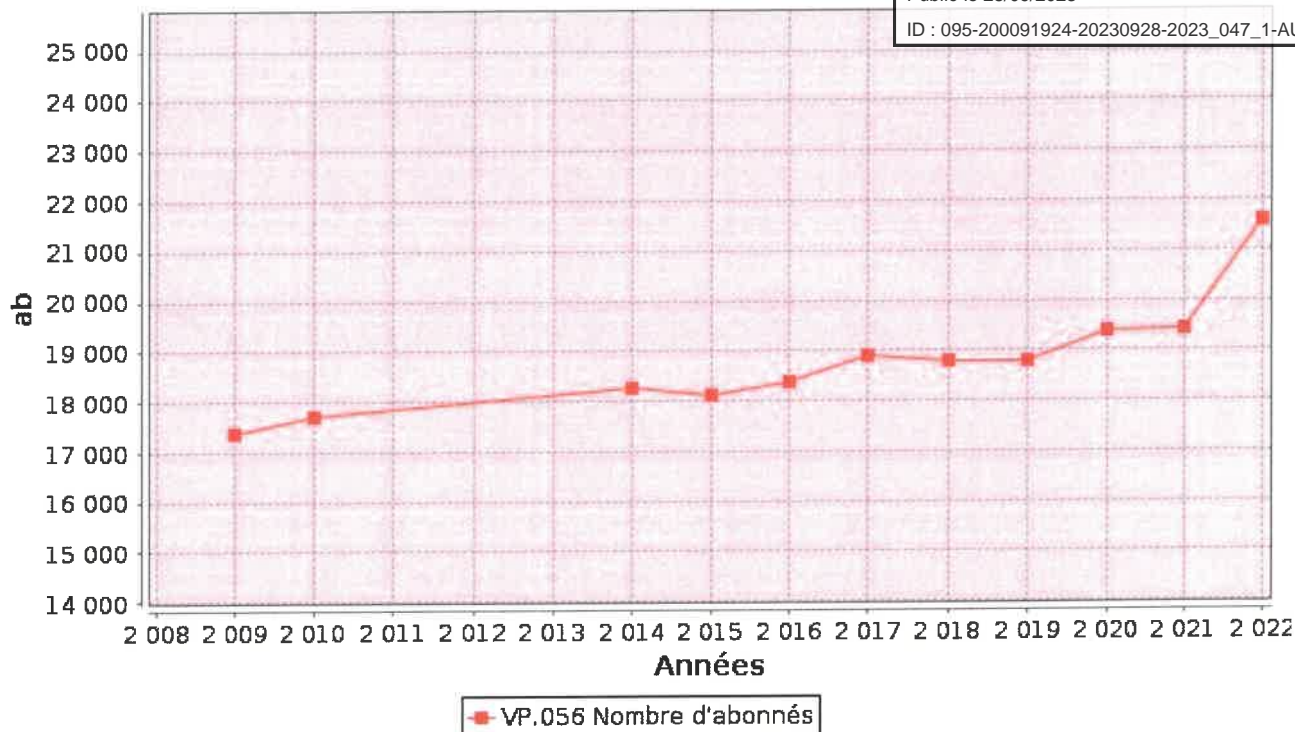
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Asnières-sur-Oise					
Bellefontaine					
Chaumontel					
Coye-la-Forêt					
Fosses					
Jagny-sous-Bois					
La Chapelle-en-Serval					
Lassy					
Le Plessis-Luzarches					
Luzarches					
Marly-la-Ville					
Mortefontaine					
Noisy-sur-Oise					
Orry-la-Ville					
Plailly					
Pontarmé					
Saint-Witz					
Seugy					
Survilliers					
Thiers-sur-Thève					
Viarmes					
<b>Total</b>	<b>19 413</b>			<b>21 597</b>	<b>11,2%</b>

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 21 597.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 69,89 abonnés/km) au 31/12/2022. (65,36 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,6 habitants/abonné au 31/12/2022. (2,89 habitants/abonné au 31/12/2021).

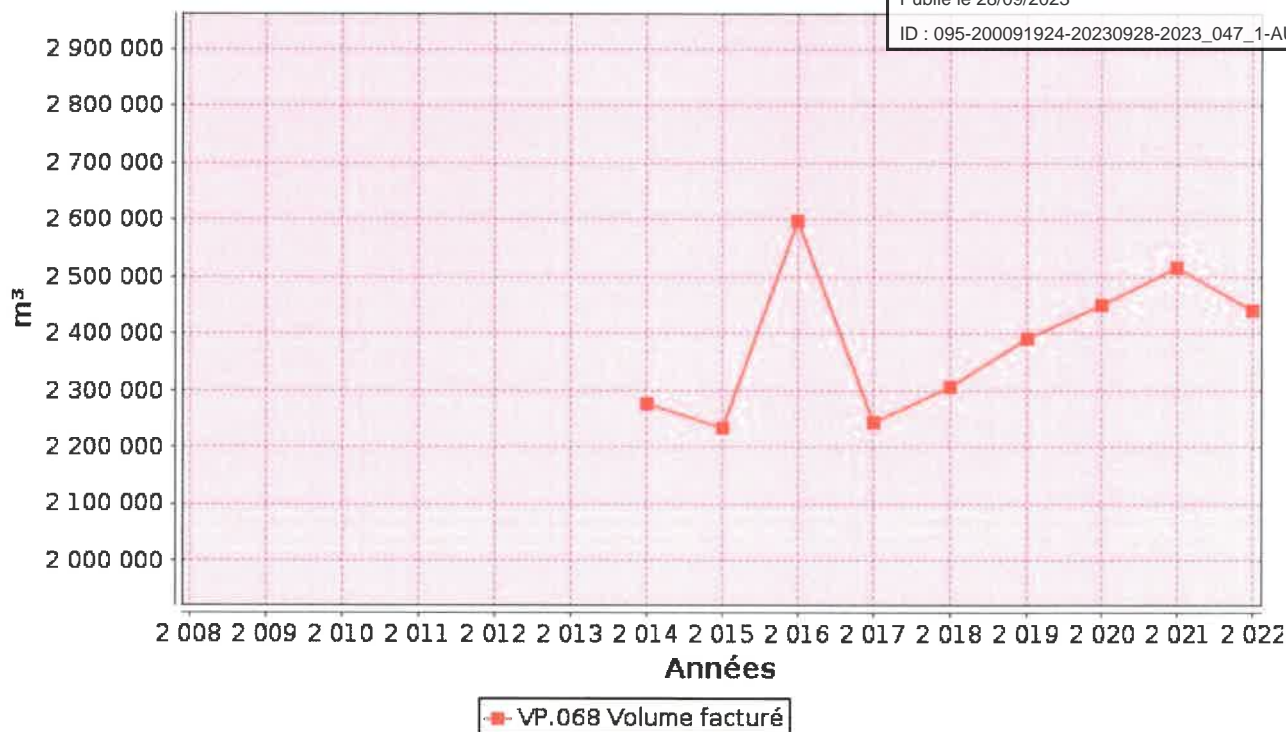


### 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>			
Abonnés non domestiques			
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>2 517 038</b>	<b>2 439 656</b>	<b>-3,1%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



### 1.6. *Détail des imports et exports d'effluents*



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes exportés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total des volumes exportés</b>			
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes importés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total des volumes importés</b>			

### 1.7. *Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)*



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 25 au 31/12/2022 (31 au 31/12/2021).

## 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 7 km de réseau unitaire hors branchements,
- 302 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 309 km (297 km au 31/12/2021).

ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage



## 1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

### STEU N°1 : Station d'épuration Code Sandre de la station : 039502601000

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/01/2006									
Commune d'implantation		Asnières-sur-Oise (95026)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		63000									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		L'Oise							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO <sub>5</sub>						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
DCO						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
MES						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NGL						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NTK						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
pH						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Pt						<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

<sup>(2)</sup> en tonnes de Matière Sèche (tMS)



## 1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues <b>produites</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
Station d'épuration (Code Sandre : 039502601000)		
<b>Total des boues produites</b>		

### 1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues <b>évacuées</b> entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS	Exercice 2022 en tMS
Station d'épuration (Code Sandre : 039502601000)	878	881
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>878</b>	<b>881</b>

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) <sup>(1)</sup>		
Participation aux frais de branchement		

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
<b>Part de la collectivité</b>		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement <sup>(1)</sup>	2,18 €	2,2 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
Prix au m <sup>3</sup>	2,175 €/m <sup>3</sup>	2,2 €/m <sup>3</sup>
Autre : .....	___ €	___ €
<b>Taxes et redevances</b>		
Taxes		
Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10 %	10 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,185 €/m <sup>3</sup>	0,185 €/m <sup>3</sup>
VNF rejet :	0,018 €/m <sup>3</sup>	0,018 €/m <sup>3</sup>
Autre : _____	0,39 €/m <sup>3</sup>	___ €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ effective à compter du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ effective à compter du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ effective à compter du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ effective à compter du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ fixant la participation aux frais de branchement.

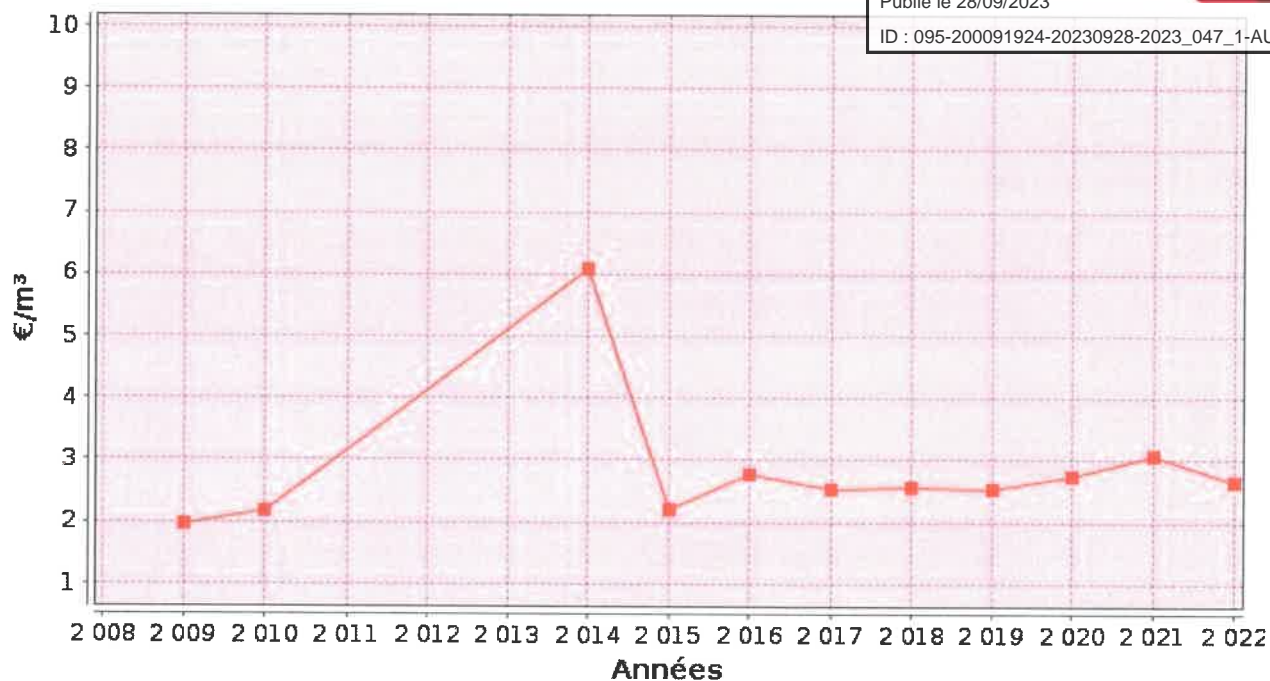
## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	2,18	2,20	0,9%
Part proportionnelle	261,00	264,00	1,1%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	263,18	266,20	1,1%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	_____	_____	_____%
Part proportionnelle	_____	_____	_____%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	_____	_____	_____%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	22,20	22,20	0%
VNF Rejet :	2,16	2,16	0%
Autre : _____	46,80	_____	_____%
TVA	33,43	29,06	-13,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	104,59	53,42	-48,9%
<b>Total</b>	<b>367,77</b>	<b>319,62</b>	<b>-13,1%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>3,06</b>	<b>2,66</b>	<b>-13,1%</b>

**ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.**



■ D204.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2022 en €/m³	Prix au 01/01/2023 en €/m³
Asnières-sur-Oise		
Bellefontaine		
Chaumontel		
Coye-la-Forêt		
Fosses		
Jagny-sous-Bois		
La Chapelle-en-Serval		
Lassy		
Le Plessis-Luzarches		
Luzarches		
Marly-la-Ville		
Mortefontaine		
Noisy-sur-Oise		
Orry-la-Ville		
Plailly		
Pontarmé		
Saint-Witz		
Seugy		
Survilliers		
Thiers-sur-Thève		
Viarmes		



La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

### 2.3. Recettes



#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
<b>Total recettes de facturation</b>			
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
<b>Total autres recettes</b>			
<b>Total des recettes</b>			

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 4 644 482 € (5 325 053 au 31/12/2021).

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 21 597 abonnés potentiels (100% pour 2021).

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		25%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	11,38%	0
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	37%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>15</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 15 pour l'exercice 2022 (15 pour 2021).

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station d'épuration	2 034	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2021).

### 3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station d'épuration	2 034	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2021).



### 3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station d'épuration	2 034	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **100** (100 en 2021).

### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

#### Station d'épuration :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		881

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation =  $\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2021).

## Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

### 3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2022, 1 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2022, le taux de débordement des effluents est de 0,046 pour 1000 habitants (0,036 en 2021).

### 3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2022 : 36

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le nombre de points noirs est de 11,7 par 100 km de réseau (12,1 en 2021).

### 3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	0,51	0,61	0,61	0,36	0,34

Au cours des 5 dernières exercices, 5,29 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,34% (0,36% en 2021).

### 3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2022	Nombre de bilans conformes exercice 2022	Pourcentage de bilans conformes exercice 2021	Pourcentage de bilans conformes exercice 2022
Station d'épuration	54	54	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO<sub>5</sub> arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100 (100 en

2021).

### 3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2021	Exercice 2022
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **120** (120 en 2021).

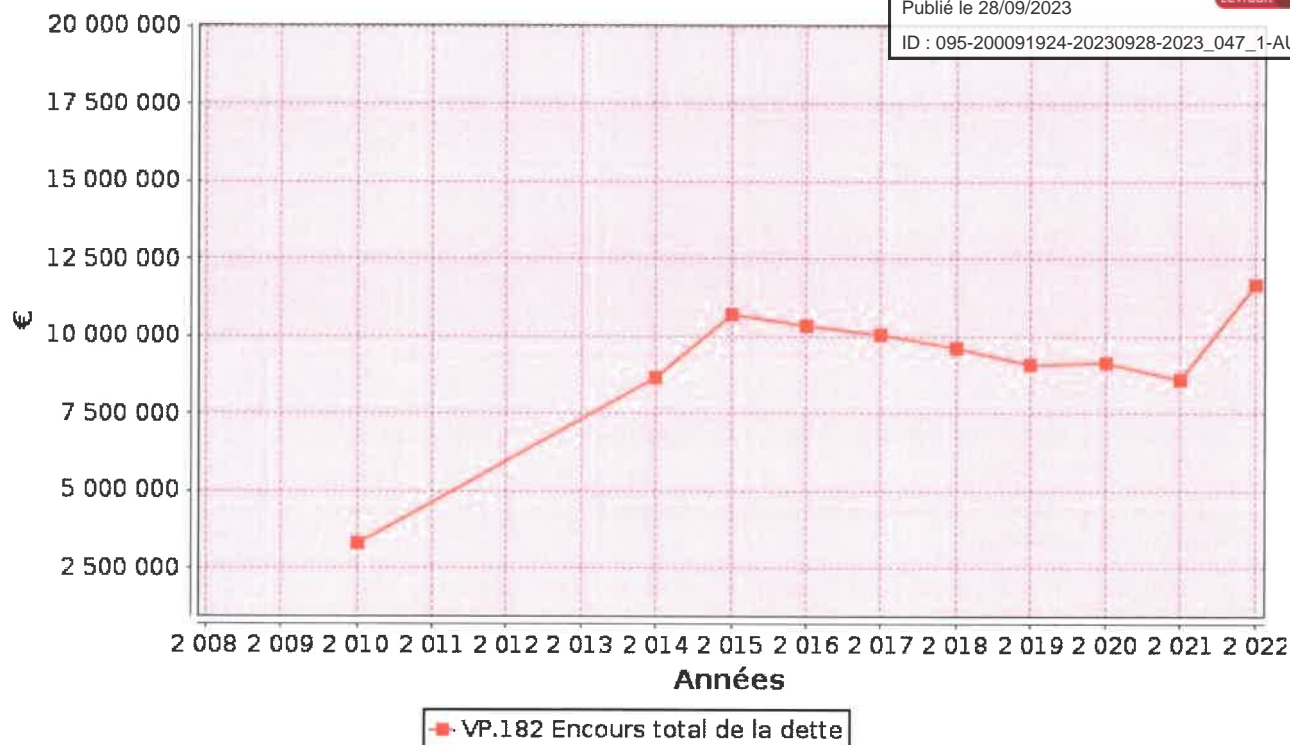
### 3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	8 616 377,23	11 686 453,54
Epargne brute annuelle en €	2 020 647,54	1 291 633,06
Durée d'extinction de la dette en années	4,3	9



### 3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice \$NMinus1.year	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2021 tel que connu au 31/12/2022	145 407,5	296 792,21
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2021	5 547 006,06	5 058 233,34
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2021	2,62	5,87

### 3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

Oui  Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : \_\_\_\_\_

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 49

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2022, le taux de réclamations est de 2,27 pour 1000 abonnés (0,31 en 2021).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	5 064 733	1 554 136
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

### 4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	8 616 377,23	11 686 453,54
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

### 4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2022, la dotation aux amortissements a été de \_\_\_\_\_ € (\_\_\_\_\_ € en 2021).

### 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

### 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €



## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, le service a reçu [ ] demandes d'abandon de créance et en a accordé [ ].  
417,78 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0002 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2022 (0,0228 €/m<sup>3</sup> en 2021).

### **5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2021	Valeur 2022
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	56 184	56 184
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	31	25
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	878	881
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	3,06	2,66
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0228	0,0002
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,036	0,046
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	12,1	11,7
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,36%	0,34%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	120	120
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	4,3	9
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,62%	5,87%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0,31	2,27